RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

INTER MUTUELLES ENTREPRISES

EXERCICE 2017



SOMMAIRE

SYNTHÈSE

A. <i>A</i>	ACTIVITÉS ET RESULTATS	
A.1	Activité	. 13
A.2	Résultats de souscription	. 17
A.3	Résultats des investissements	. 19
A.4	Résultats des autres activités	. 20
B.S	YSTÈME DE GOUVENANCE	
B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	. 23
B.2	Exigences de compétence et honorabilité	. 33
B.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	
B.4	Système de contrôle interne	. 40
B.5	Fonction d'audit interne	. 44
B.6	Fonction actuarielle	
B.7	Sous-traitance	
B.8	Adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité	
des i	risques inhérents à l'activité de l'entreprise	. 51
C. P	PROFIL DE RISQUE	
C.1	Risque de souscription	. 57
C.2	Risque de marché	. 64
C.3	Risque de crédit	. 70
C.4	Risque de liquidité	
C.5	Risque opérationnel	. 73
D. \	/ALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITÉ	
D.1	Actifs	. 80
D.2	Provisions techniques	
D.3	Autres passifs	
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	
E. G	GESTION DU CAPITAL	
E.1	Fonds propres	. 91
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	
E.3	Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital	
	abilité requis	
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	
E.5	Non respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	. 95

ANNEXES

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), à destination du public, est établi en application :

- de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009
- et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué (UE) 2015/35 en date du 10 octobre 2014.

Ce rapport est annuel, et présente les informations visées aux articles 292 à 298 du règlement délégué pour les entreprises d'assurance et respecte la structure prévue à son annexe 20.

Il porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Après avis du comité d'audit et des risques du 25 avril 2018, le présent rapport a été approuvé par le conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises en séance du 26 avril 2018.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et publié sur le site internet du Groupe Matmut conformément à la réglementation.

Synthèse



A. ACTIVITE ET RESULTATS

Inter Mutuelles Entreprises est une société anonyme à directoire et à conseil de surveillance, régie par le code des assurances.

Inter Mutuelles Entreprises conçoit, gère et distribue des contrats d'assurance pour les professionnels, les entreprises et les associations :

- Assurance de biens,
- Assurance de responsabilités,
- Assurance des pertes financières,
- Assurance des machines et de matériels informatiques,
- Assurance des véhicules professionnels et de transport de marchandises.

Le chiffre d'affaires d'Inter Mutuelles Entreprises a légèrement augmenté en 2017, malgré un contexte concurrentiel tendu, puisqu'il s'élève à 62,5 millions d'euros (contre 61,3 millions d'euros en 2016). Le portefeuille de contrats progresse de 4,5%.

Le résultat net progresse de 5,4 millions d'euros en 2016 à 6,9 millions d'euros en 2017.

Par ailleurs, l'année 2017 est également marquée par la signature d'un projet de double rapprochement :

- Avec le groupe de protection sociale AG2R la Mondiale qui pourrait être effectif au 1er janvier 2019, sous réserve, à la date de rédaction du présent rapport, de l'accord des instances de gouvernance des deux groupes, après avis des instances représentatives du personnel, ainsi que des agréments des autorités compétentes.
- Avec Solimut Mutuelles dont l'adhésion de l'UMG Solimut à la SGAM La Mondiale Matmut est prévue à l'horizon 2020.

Le futur groupe prudentiel en résultant sera un acteur complet, présent dans tous les secteurs de l'assurance et s'affichant parmi les 10 plus grands acteurs français.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La société **Inter Mutuelles Entreprises** est administrée par un conseil de surveillance, composé de 9 membres au 31 décembre 2017.

La gouvernance d'Inter Mutuelles Entreprises est fondée sur la complémentarité entre :

- les membres du conseil de surveillance élus,
- le directoire (dirigeants effectifs),
- les fonctions clés qui présentent systématiquement leurs travaux au comité d'audit et des risques et le cas échéant au conseil de surveillance.

L'organisation générale de la gouvernance d'Inter Mutuelles Entreprises est décrite dans ses statuts.

Inter Mutuelles Entreprises considère son système de gouvernance comme étant en adéquation avec sa stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à son activité d'assureur.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2017, le *Groupe* **Matmut** a adapté son modèle organisationnel et de gouvernance et s'est transformé en SGAM prudentielle à effet du 1^{er} janvier 2018.

La **SGAM** *Groupe* **Matmut** regroupe 6 affiliées présentes sur les activités d'assurance dommage, épargne, santé et assurance emprunteur et s'inscrit dans un double objectif :

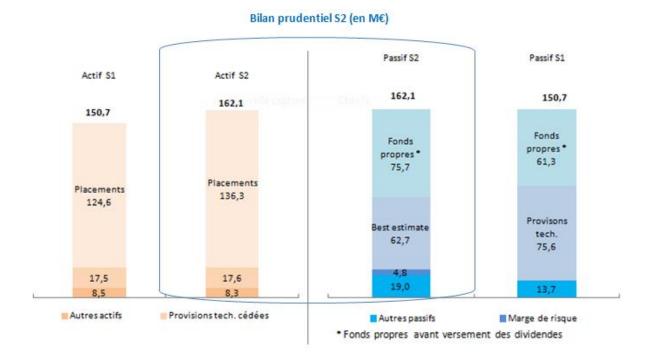
- servir les ambitions stratégiques et de développement du groupe
- répondre aux exigences de la directive Solvabilité II et aux possibilités ouvertes par la transposition en droit français de cette directive en matière de structuration d'un groupe prudentiel mutualiste.

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque d'Inter Mutuelles Entreprises est relativement standard sur le marché de l'assurance. L'entreprise est exposée aux risques de souscription (réserve et prime), de marché, de crédit, opérationnel et dans une moindre mesure au risque de liquidité.

Différentes techniques sont mises en œuvre pour atténuer ces risques. Des tests de sensibilité sont par ailleurs réalisés.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



Au 31 décembre 2017, les actifs d'Inter Mutuelles Entreprises sont composés de 84% de placements et d'Immobilier d'exploitation, de 11 % de provisions techniques et d'actifs divers pour 5 %.

Dans la valorisation de son bilan prudentiel, **Inter Mutuelles Entreprises** n'a pas recours aux mesures transitoires pour améliorer son ratio de solvabilité.

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

E. GESTION DU CAPITAL

Ratio de solvabilité



* : après versement des dividendes

Aucune clause ni condition importante n'est attachée à ses principaux éléments de fonds propres.

Dans le cadre des évaluations prévues par l'ORSA, **Inter Mutuelles Entreprises** démontre le caractère adéquat de la formule standard compte tenu tant de ses activités d'assurance que de ses actifs financiers.

Au 31 décembre 2017, le SCR d'Inter Mutuelles Entreprises s'établit à 34,8 millions d'euros. Son MCR s'élève à 8,7 millions d'euros.

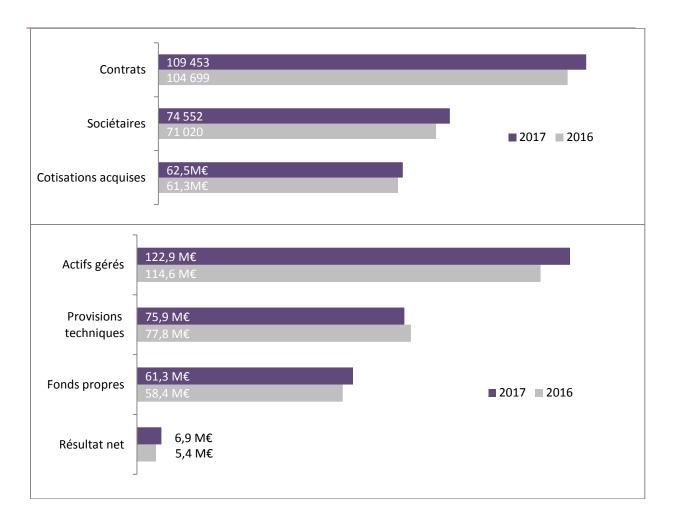
Inter Mutuelles Entreprises dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation Solvabilité 2 et couvre de manière satisfaisante les exigences règlementaires. Son ratio de solvabilité s'établit à 203 %.

Activités et Résultats



A.1 Activité

LES CHIFFRES CLÉS D'INTER MUTUELLES ENTREPRISES AU 31 DECEMBRE 2017



en M€	2017	2016	2017 / 2016
Résultat technique	8,6	6,8	26%
Résultat financier	4,3	4,0	9%
Produits financiers transférés NV	-2,1	-1,9	11%
Résultat exceptionnel	0,0	0,1	-100%
Participation des salariés	-0,5	-0,4	43%
Impôt sur les bénéfices	-3,4	-3,2	4%
RESULTAT DE L'EXERCICE	6,9	5,4	29%

Le résultat net 2017 progresse à 6,9 millions d'euros. Il est la résultante :

• de la croissance de 2% du chiffre d'affaires (62,5 millions d'euros),

- de la baisse de la sinistralité sur différentes garanties, majoritairement en lien avec une sinistralité liée aux catastrophes naturelles favorable, ainsi qu'une sinistralité incendie grave également moins importante qu'en 2016
- d'une légère hausse du résultat financier (4,3 millions d'euros).

PRÉSENTATION D'INTER MUTUELLES ENTREPRISES

Inter Mutuelles Entreprises est une société anonyme à directoire et à conseil de surveillance, régie par le code des assurances, au capital de 22.763.000 euros. Son siège social est situé 66 rue de Sotteville à ROUEN (76100). Elle est immatriculée au RCS de ROUEN sous le n° 493 147 011.

Inter Mutuelles Entreprises a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels à : au titre du commissariat aux comptes titulaires :

SEC BURETTE - 9 rue Malatiré - 76000 Rouen Société MAZARS Tour Exaltis

61 rue Henri Regnault - 92075 Paris La

Défense Cédex.

au titre du commissariat aux comptes suppléants :

Michel BARBET-MASSIN - 61 rue Henri MONCEY AUDIT - 9 rue Malatiré - 76000

Regnault - 92075 La Défense Rouen.

Inter Mutuelles Entreprises est la filiale des Groupes Matmut et Macif. Elle est détenue par Matmut SAM à hauteur de 60 % du capital et par Macif SAM à hauteur de 40 % du capital.

Sa vocation est de construire des offres sur mesure destinées aux professionnels, commerçants, artisans, PME/PMI ainsi qu'aux associations, syndics de copropriété et propriétaires de bâtiments commerciaux.

Les marchés couverts par **Inter Mutuelles Entreprises** sont en grande partie localisés dans la vallée de la Seine (axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône et près du pourtour méditerranéen.

Dans le cadre d'un groupement de fait, **Inter Mutuelles Entreprises** confie à **Matmut** *SAM* la réalisation de prestations et/ou la gestion de tout ou partie des activités relevant de fonctions supports pour lesquelles elle ne dispose pas en propre de ressources.

Certains contrats d'Inter Mutuelles Entreprises sont distribués par Matmut SAM en vertu d'un contrat de commissionnement.

#AMBITION MATMUT 2016-2017: UN PROJET D'ENTREPRISE MISANT SUR LA CROISSANCE DU PORTEFEUILLE D'INTER MUTUELLES ENTREPRISES....

Pour anticiper les évolutions qui impactent son modèle économique (révolution numérique et bouleversement des usages et modes de consommation ; Contexte économique : croissance faible et persistance des taux bas ; Incertitude réglementaire : réforme du régime de la responsabilité civile),

le *Groupe* **Matmut** a initié en 2016 dans le cadre du Projet d'Entreprise « **#Ambition Matmut** », des actions visant à garantir son développement (fidélisation, conquête de nouveaux sociétaires) et renforcer ses équilibres techniques.

Cela s'est traduit pour Inter Mutuelles Entreprises, par l'ambition :

- de conserver ses marges techniques,
- de consolider et accroître ses positions sur la cible des TPE,
- d'accroître la multi-détention de ses sociétaires.
- développer progressivement la cible des PME dans les secteurs industriels et tertiaires,
- développer sa logique de partenariat.

... POUR UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE MAINTENUE ET UN DEVELOPPEMENT SOUTENU

Inter Mutuelles Entreprises a accéléré le développement de son portefeuille, et a augmenté significativement le nombre de contrats souscrits en 2017, ce qui se traduit par une hausse du nombre d'assurés.

Inter Mutuelles Entreprises protège 74 552 assurés (contre 71 020 fin 2016) et compte 109 453 contrats (contre 104 699 au 31 décembre 2016).

Son chiffre d'affaires atteint 62, 5 millions d'euros (contre 61, 3 millions d'euros au 31 décembre 2016).

L'activité d'Inter Mutuelles Entreprises est mise en œuvre en s'appuyant sur 192 collaborateurs (équivalent temps plein).

Les chiffres ci-dessus mentionnés démontrent un savoir faire reconnu confirmant la volonté des professionnels d'être toujours mieux protégés.

INTER MUTUELLES ENTREPRISES EST LA FILIALE D'UN GROUPE QUI A SU ENGAGER DES OPERATIONS IMPORTANTES EN 2017 POUR SE RENFORCER

En créant un Groupe prudentiel

Le *Groupe* **Matmut** a fait le choix de se structurer en SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle).

La **SGAM** *Groupe* **Matmut** est composée des entreprises d'assurances : **Matmut** *SAM*, **Matmut** *Mutualité*, **Ociane** *Groupe* **Matmut**, **AMF** *SAM*, Mutlog et Mutlog Garanties.

La **SGAM** *Groupe* **Matmut** est garante de la cohérence des orientations stratégiques et politiques du Groupe; elle assure une synergie plus importante entre les métiers que sont l'IARD, la santé, la prévoyance, la finance et la vie.

Et signant un double projet de rapprochement

- Avec le groupe de protection sociale AG2R la Mondiale qui pourrait être effectif au 1er janvier 2019, sous réserve, à la date de rédaction du présent rapport, de l'accord des instances de gouvernance des deux groupes, après avis des instances représentatives du personnel, ainsi que des agréments des autorités compétentes.
- Avec Solimut Mutuelles dont l'adhésion de l'UMG Solimut à la SGAM La Mondiale Matmut est prévue à l'horizon 2020.

Le futur groupe prudentiel en résultant sera un acteur complet, présent dans tous les secteurs de l'assurance et s'affichant parmi les 10 plus grands acteurs français.

POUR PROLONGER LA DYNAMIQUE, RELEVER LES DEFIS d'AUJOURD'HUI ET PROFITER DES OPPORTUNITES DE DEMAIN, LE GROUPE LANCE UN NOUVEAU PLAN STRATEGIQUE D'ENTREPRISE : # AMBITION MATMUT 2018-2020

Le groupe a défini six grandes orientations qui répondent à deux enjeux majeurs :

- l'évolution de l'environnement, marqué notamment par :
 - les ruptures fortes liées au digital, à l'avènement du big data et au bouleversement des usages et modes de consommation;
 - o les tendances de fond sur le marché de l'assurance (pénétration des nouvelles technologies, ruptures réglementaires, émergence de nouveaux acteurs).
- consolider la performance du Groupe Matmut.

A.2 Résultats de souscription

PRÉAMBULE : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ D'INTER MUTUELLES ENTREPRISES

L'activité d'Inter Mutuelles Entreprises repose principalement sur une offre d'assurance dommages spécifique, dite « à la carte », pour les commerçants et artisans, les TPE, PME-PMI, les associations, les organismes mutualistes, les syndicats de copropriété (Garanties de biens, pertes financières, assurance de responsabilité).

Pour ce faire, **Inter Mutuelles Entreprises** détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (Article R 321.1 du code des assurances) :

- 1-Accidents
- 4-Corps de véhicules ferroviaires
- 6-Corps de véhicules maritimes, lacustres, fluviaux
- 7-Marchandises transportées
- 8-Incendies & éléments naturels
- 9-Autres dommages aux biens
- 12-Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux
- 13-Responsabilité civile générale
- 16-Pertes pécuniaires diverses
- 18-Assistance

En norme prudentielle dite « Solvabilité 2 », les lignes d'activités auxquelles sont rattachées les opérations sont les suivantes :

- 1-Frais de soins
- 2- Perte de revenus
- 7-Incendie et autres dommages aux biens
- 8-Responsabilité Civile Générale
- 11-Assistance
- 34-Rentes issues de contrats non vie

L'ensemble des opérations d'assurance réalisées par **Inter Mutuelles Entreprises** intervient sur le territoire français.

EVÉNEMENTS AYANT EU UN EFFET SIGNIFICATIF SUR L'ACTIVITÉ ET / OU LES RÉSULTATS

Événement externe

Le contexte économique de taux durablement bas a une incidence directe sur les résultats d'Inter Mutuelles Entreprises notamment par le niveau de ses provisions techniques prenant en compte des taux d'actualisation en forte baisse, voire négatifs, exigés par la réglementation prudentielle.

RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS

L'activité d'Inter Mutuelles Entreprises est principalement portée sur les risques dommages aux biens des entreprises mais également des dommages corporels, dans le cadre de contrats dits « à la carte », adaptés en termes de garanties aux types de sociétés assurées.

Aussi, les revenus et dépenses de souscription d'Inter Mutuelles Entreprises présentés ci-après correspondent à l'ensemble de l'activité (les résultats ne peuvent être interprétés de manière isolée, par garanties ou autre segmentation) et concernent l'ensemble de la zone géographique couverte.

Toutes activités en M€		2017		2016	2017 2016
Cotisations acquises brutes		62,5		61,3	2%
Charge de prestations, provisions et frais	-	47,5	-	48,5	-2%
Impact de la réassurance	-	8,5	-	7,9	9%
Produits de placement alloués		2,1		1,9	11%
Résultat technique		8,6		6,8	26%

L'évolution à la hausse du résultat s'explique en grande partie par une baisse de la charge sinistre sur différentes garanties, majoritairement en lien avec une sinistralité liée aux catastrophes naturelles favorable, ainsi qu'une sinistralité incendie grave également moins importante qu'en 2016.

A.3 Résultats des investissements

ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE SUR LA PÉRIODE

Le résultat financier 2017 d'Inter Mutuelles Entreprises s'établit à 4,3 millions d'euros en légère hausse par rapport à 2016.

(en M€)	2017	2016	2017 / 2016
Résultat financier	4,3	4,0	9%

Cette variation est essentiellement liée à la hausse des réalisations de plus-values, notamment sur les fonds d'investissements. Les revenus obligataires sont également en légère augmentation, en lien avec l'évolution du portefeuille.

	Revenus			PMV Réalisées		
(en M€)	2016	2017	2017 / 2016	2016	2017	2017 / 2016
Obligation	3,0	3,3	0,3	0,7	0,9	0,2
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	0,2	0,1	-0,1	0,2	0,7	0,5
Trésorerie et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	3,2	3,4	0,2	0,9	1,6	0,7

A.4 Résultats des autres activités

n'existe aucune source importante de revenus et de dépenses autre que les revenus et e souscription et d'investissement sur la période de référence.	: dépenses

Système de gouvernance



B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

EVENEMENTS OU OPERATIONS IMPORTANTS SURVENUS EN 2017 AU NIVEAU DU GROUPE

Organisation du Groupe Matmut en Groupe prudentiel

La 1^{ère} assemblée générale constituante et le premier bureau désignant le comité de direction de la **SGAM** *Groupe* **Matmut** ont eu lieu le 7 décembre 2017.

La SGAM Groupe Matmut est composée des entreprises : **Matmut** *SAM*, **Matmut** *Mutualité*, **Ociane** *Groupe* **Matmut**, **AMF** *SAM*, Mutlog et Mutlog Garanties.

Inter Mutuelles Entreprises est une filiale la société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances **Matmut** *SAM*, affiliée de la SGAM.

Nicolas GOMART est le président directeur général de la SGAM depuis le 1^{er} janvier 2018, date à laquelle il a succédé à Daniel HAVIS.

La gouvernance d'Inter Mutuelles Entreprises est organisée comme suit :

GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE d'INTER MUTUELLES ENTREPRISES

Instances dirigeantes

La notion « d'instances dirigeantes » pour Inter Mutuelles Entreprises correspond à la notion d'AMSB (organe d'administration de gestion ou de contrôle), c'est-à-dire principalement, à son conseil de surveillance et à son directoire, mais également aux comités spécialisés émanant soit du conseil d'administration soit de la direction générale de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de groupe.

Les assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance.

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions ne modifiant pas les statuts.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- statuer sur la répartition et l'affectation du résultat en ce conformant aux dispositions statutaires,
- nommer et révoquer les membres du conseil de surveillance,
- nommer le ou les commissaires aux comptes titulaires et suppléants,
- approuver ou rejeter les nominations des membres du conseil de surveillance faites à titre provisoire par le conseil de surveillance,
- fixer le montant des jetons de présence alloués au conseil de surveillance,

 statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil de surveillance.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'assemblée générale extraordinaire.

Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est l'émanation directe des associés. Il surveille et oriente la gestion mais il ne l'exerce et ne l'élabore pas. C'est le directoire qui assume normalement ces fonctions.

Aucun membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire.

Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. La durée de leurs fonctions est de six années.

Le conseil de surveillance comprend des administrateurs de **Matmut** *SAM* et des représentants des instances dirigeantes de la **Macif**.

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

À ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Après clôture de l'exercice, le conseil de surveillance vérifie et contrôle les comptes établis par le directoire, ainsi que, le cas échéant, les comptes consolidés.

Chaque année, le conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice. Il adopte entre autres le rapport sur la politique de réassurance.

En outre, le conseil de surveillance tient de la loi certaines attributions précises, notamment :

- nomination et révocation du président et du vice-président du conseil,
- nomination et révocation des membres du directoire,
- nomination du président du directoire,
- cooptation des membres du conseil,
- autorisation des conventions entre la société et l'un des membres du directoire ou du conseil;
- nomination des membres des commissions,
- répartition des jetons de présence alloués par l'assemblée générale,
- autorisations spéciales des cautions, avals et autres garanties consentis par le directoire,
- autorisation des ventes d'immeubles par nature, cessions totales ou partielles de participations et des constitutions de sûreté sous quelque forme que ce soit (hypothèque, gage, nantissement...).

Composition du conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises au 31 décembre 2017 :

Président						
Nicolas GOMART	Directeur Général de Matmut Sam					
Vice président						
Daniel HAVIS	Président de Matmut <i>SAM</i>					
Membres du conseil de surveillance						
Élisabeth HAVIS	Directeur Général Adjoint <i>Groupe</i> Matmut					
Frédéric CHANNAC	Directeur Général Délégué Macif en charge des Assurances de personnes					
Olivier ARLÈS	Directeur Général Délégué Macif					
Marc BEUROIS	Administrateur Macif					
Patrick BROTHIER	Président d'ADREA Mutuelle					
Jean-Martin COHEN SOLAL	Délégué Général de la Fédération Nationale de la Mutualité Française					
Bertrand RAUX	Président de Macif Sud Ouest Pyrénées					
André GEFFARD	Président de l'Union Territoriale Mutualité Île-de-France (UTMIF)					
MACIF, représentée par Philippe PERRAULT	Vice Président du Groupe Macif.					
Président du directoire						
Thierry MASSON	Directeur Général Délégué Matmut <i>SAM</i>					

Les réunions du conseil de surveillance se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les membres du conseil de surveillance lors de la convocation suivante.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil de surveillance s'est réuni 4 fois. Le taux de présence a été d'environ 65 %.

Conformément à l'article 18 des statuts, les membres du conseil de surveillance ont été convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre, courriel ou télécopie.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du conseil de surveillance leur ont été communiqués avant les réunions.

Le conseil de surveillance s'appuie, dans l'exercice de ses missions, sur quatre comités spécialisés Groupe, issus de **Matmut** *SAM*, tête de Groupe.

Le comité d'audit et des risques groupe

Composé de cinq administrateurs, il se réunit systématiquement en présence des commissaires aux comptes, d'un membre extérieur désigné par le conseil en qualité d'expert, et du directeur de la direction de l'Audit Interne.

Il se réunit 4 à 5 fois par an et a pour missions d'examiner la sincérité des comptes du Groupe, le respect des procédures internes, les contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes ainsi que par la direction de l'Audit Interne.

Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques et examine régulièrement la cartographie des risques et les plans d'actions.

Il est chargé d'examiner les incidences potentielles des risques significatifs telles qu'estimées par la direction.

Il instruit, pour le conseil d'administration, les dossiers relevant de la gestion des risques pour le *Groupe* **Matmut** et est donc en lien direct avec le comité stratégique des risques. Il émet notamment un avis sur la stratégie financière soumise au conseil d'administration.

Le comité des nominations et rémunérations Groupe

Il est chargé d'examiner les propositions de nominations des cadres supérieurs et les rémunérations envisagées.

Préalablement à la tenue de ce comité, la direction générale adjointe Ressources Humaines et Relations Sociales aura communiqué toutes les informations nécessaires au directeur général, qui rencontrera le président pour évoquer les différentes situations qui seront soumises au comité.

Le comité déontologie et pratiques mutualistes

Composé de cinq administrateurs, le comité déontologie et pratiques mutualistes a pour mission de veiller à la qualité des procédures permettant le respect de la réglementation et des recommandations des autorités de contrôles, applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Il assure la prévention et la gestion des conflits d'intérêt éventuels à l'égard des clients et propose au conseil d'administration les règles de déontologie personnelle que doivent respecter ses membres ainsi que les collaborateurs de la société.

Il joue également un rôle dans le respect de l'éthique mutualiste, en particulier en matière de contenu de l'offre d'assurance en examinant la compatibilité des projets stratégiques avec l'identité mutualiste du *Groupe* **Matmut**.

La commission d'action mutualiste

Composée du président, du directeur général et trois administrateurs, elle a pour mission d'examiner la situation des sociétaires confrontés à des évènements aux conséquences importantes sur le plan humain, financier ou social. Elle peut également être amenée à donner un avis dans le cadre de réclamations.

La direction effective d'Inter Mutuelles Entreprises est assurée par les membres de son directoire :

Thierry MASSON - Bertrand BETIN - Gilles CLOUET DES PESRUCHES - Jean-Philippe DOGNETON et Franck GARCIN.

Le directoire

La société est dirigée par un directoire dont les cinq membres, nommés par le conseil de surveillance pour six années, agissent collégialement.

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Il ne peut toutefois pas, sans y être préalablement autorisé par le conseil de surveillance :

- constituer, au-delà d'un certain montant déterminé par le conseil de surveillance, des sûretés, cautions, avals et garanties,
- céder, au-delà d'un certain montant déterminé par le conseil de surveillance, des immeubles et des participations,
- proposer à l'assemblée générale des actionnaires des augmentations ou réductions du capital,
- proposer à l'assemblée générale des actionnaires des modifications statutaires non imposées par une obligation réglementaire,
- décider ou autoriser l'émission d'obligations,
- proposer à l'assemblée générale des actionnaires la transformation, la prorogation, et la liquidation de la société,
- proposer à l'assemblée générale des actionnaires une fusion, une scission et un apport partiel d'actif,
- établir des accords de partenariats stratégiques.

Une fois par trimestre au moins, le directoire présente au conseil de surveillance un rapport sur la marche des affaires sociales.

La composition du directoire de la société **Inter Mutuelles Entreprises** est la suivante au 31 décembre 2017 :

IDENTITE	FONCTION	DATE DE NOMINATION	
Thierry MASSON	président du directoire	6 mai 2014 28 février 2017	
Bertrand BÉTIN	membre du directoire	Nomination du 6 mai 2014	
Jean-Philippe DOGNETON	membre du directoire	Nomination du 6 mai 2014	
Gilles CLOUET DES PESRUCHES	membre du directoire	Nomination du 12 octobre 2017	
Franck GARCIN	membre du directoire	Nomination du 12 octobre 2017	

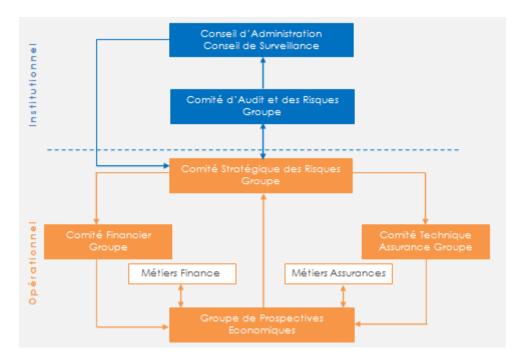
Les réunions du directoire se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Les procès-verbaux des réunions du directoire sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les membres du directoire lors de la convocation suivante.

Le directoire s'est réuni 5 fois.

Le taux de présence a été de 84%.

Le directoire d'Inter Mutuelles Entreprises s'appuie sur 3 comités opérationnels spécialisés issus de la direction générale de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de groupe :



Le comité stratégique des risques Groupe (CSR)

Le comité stratégique des risques (CSR) examine, pour validation du directeur général, les paramètres de l'appétit et des tolérances aux risques du *Groupe* **Matmut**, de ses entités et de ses grands métiers (métriques et niveaux d'alerte et de tolérance). Il en suit l'évolution et débat des actions à mener en cas de déviation au-delà des seuils prévus.

Ce comité est présidé par le directeur général.

A noter que, lorsque l'ordre du jour le justifie, des collaborateurs impliqués dans l'un quelconque des processus concernés peuvent être invités pour une présentation/exposé.

Le CSR se réunit à minima à une fréquence trimestrielle.

Ainsi, il

 s'assure au moment de l'élaboration du plan stratégique et des plans d'affaires que l'évolution prospective de l'activité du Groupe, de ses entités et de ses grands métiers (souscription santé/vie et non-vie, placements, réassurance) est cohérente avec les niveaux

- de tolérance aux risques définis dans le cadre de l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité),
- suit au fil de l'eau l'évolution des métriques et, en cas de déviation au-delà des seuils de tolérance prévus, détermine les mesures de remédiation nécessaires,
- suit le respect permanent des exigences de fonds propres et des exigences concernant les provisions techniques,
- vérifie que la solvabilité du Groupe est en adéquation avec les objectifs fixés.

Les travaux examinés au sein du CSR sont menés au sein d'une instance technique transverse : le groupe de prospectives économiques (GPE) en charge notamment de l'élaboration des plans d'affaires prospectifs.

Le comité technique assurance Groupe (CTA)

Ce comité examine notamment, les stratégies en matière de souscription et de tarification.

Présidé par le directeur général, il se réunit a minima sur une fréquence trimestrielle.

A noter que, lorsque l'ordre du jour le justifie, des collaborateurs impliqués dans l'un quelconque des processus concernés peuvent être invités pour une présentation/exposé.

En matière de souscription et de tarification, le CTA:

- se réunit aux étapes clés du processus de tarification (analyses techniques préalables à la construction des scénarios tarifaires, examen des propositions tarifaires) et assure le suivi (résultats, constatation de la réalisation des hypothèses émises ou analyse d'éventuels écarts),
- examine la stratégie de réassurance,
- examine les grandes orientations en matière de conditions d'acceptation des risques (limites, exclusions) ainsi que les résultats de la politique de contrôle afférente.

En ce qui concerne le suivi des risques, ce comité décline les niveaux retenus par le CSR en limites Métiers et analyse les tableaux de bord de suivi d'activité.

Le comité financier

Le comité financier Groupe traite, pour décision du président, de l'ensemble des questions relatives aux placements financiers du Groupe. Le comité se tient sur une fréquence mensuelle, et les portefeuilles de l'ensemble des entités du *Groupe* **Matmut** sont passés en revue ainsi que l'évolution mensuelle des indicateurs de risques.

Le comité:

- définit la politique d'investissement et la stratégie d'allocation d'actifs du Groupe,
- examine l'évolution des marchés, la performance des mandats et les reportings financiers du Groupe,
- examine tout projet concernant les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière du Groupe,
- examine toute proposition de transaction financière significative pour la maison mère ou ses filiales,
- étudie les aspects intéressant la gestion financière du Groupe en particulier dans les domaines suivants :

- La politique de gestion du risque financier,
- Les questions de liquidité et de financement (taux d'endettement, flux de trésorerie, niveau de liquidité...).
- examine l'impact sur la solvabilité au niveau du groupe des principales orientations prises et les limites de la politique de Gestion Actif-Passif.

Après avis du comité, les décisions sont arrêtées par le président.

MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

Les quatre fonctions clés prévues par la directive Solvabilité II sont centralisées et incarnées au niveau Groupe.

Les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein d'Inter Mutuelles Entreprises sont les suivantes :

- Fonction gestion des risques : Bruno BARREAU à qui succède Marie SCHALLIER en janvier 2018
- Fonction actuariat : Gilbert MACQUART
- Fonction vérification de la conformité : François FLEURY
- Fonction audit interne : Philippe VORIN

Les fonctions clés présentent systématiquement leurs travaux au comité d'audit et des risques et le cas échéant au conseil de surveillance. Elles accompagnent également ce dernier dans sa mission d'orientation et de contrôle.

La fonction clé de gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques, telle que prévue par l'article 44 de la directive Solvabilité 2, est assurée par le directeur Groupe en charge de la direction de la Maîtrise des Risques (DMDR) de la mutuelle **Matmut** *SAM*, prise en sa qualité de tête de groupe, à laquelle sont également rattachés le pôle en charge du contrôle interne et la sous-traitance (cf. présentation ci-après).

La fonction clé gestion des risques :

- assure le respect de la politique de gestion des risques et participe à sa diffusion auprès de l'ensemble des entités du Groupe,
- attire l'attention des instances dirigeantes sur les facteurs de risques,
- identifie et agrège les risques qualifiés d'importants,
- s'assure qu'un dispositif opérationnel de gestion et de pilotage est en place,
- contribue à la formalisation des politiques et processus et en suit la correcte application,
- accompagne les directions dans la mise en œuvre du processus de gestion des risques (identification mesure, encadrement, suivi) notamment par la réalisation et le suivi de la cartographie des risques et dans le cadre des travaux menés par le groupe de prospectives économiques,
- anime le dispositif ORSA et veille à son intégration dans la stratégie du Groupe,
- rédige, en lien avec les directions, les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques destinés aux autorités de contrôle et au public (RSR, SFCR, ORSA).

La fonction clé actuarielle

La fonction clé actuarielle est présentée au chapitre B.6 « Fonction actuarielle ».

La fonction clé de vérification de la conformité

La fonction clé de vérification de la conformité est présentée au chapitre B.4 « Système de contrôle interne ».

La fonction clé d'audit interne

La fonction clé audit interne est présentée au chapitre B.5 « Fonction d'audit interne ».

DROITS À RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE ET DES SALARIES EN 2017

Les dirigeants

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants du Groupe sont régulièrement présentés au comité des nominations et rémunérations.

Les dirigeants du Groupe ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La part variable est attribuée, en consultation avec le comité des nominations et rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints.

Le comité des nominations et rémunérations vérifie que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les dirigeants du Groupe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux dirigeants qui quittent le *Groupe* **Matmut** et font valoir leur droit à la retraite.

Pour bénéficier de ce régime, le dirigeant doit au moment de son départ exercer son activité au sein du *Groupe* **Matmut** et avoir respecté des conditions d'âge et d'ancienneté.

Les dirigeants du Groupe disposent d'un véhicule de fonction.

Entre l'exercice 2016 et l'exercice 2017 il n'existe pas de différence importante ou significative sur les droits à rémunération des instances dirigeantes d'Inter Mutuelles Entreprises.

Les membres du conseil de surveillance

Les fonctions de membres du conseil de surveillance sont gratuites.

Les membres du conseil de surveillance perçoivent des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Les salariés

Le conseil de surveillance a validé le 19 octobre 2017 la politique de rémunération qui s'applique à l'ensemble du personnel du *Groupe* **Matmut**.

Le système de rémunération favorise la rétribution des salariés selon leur contribution aux résultats. La volonté du Groupe est de rémunérer la performance individuelle et collective dans le respect d'un principe d'équité interne, de compétitivité externe et de cohérence globale.

Les objectifs principaux sont d'offrir au personnel des salaires :

- correspondant à la fonction tenue, aux missions et responsabilités confiées,
- compétitifs sur le marché,
- rémunérant et valorisant équitablement les performances et les compétences,
- permettant d'attirer et de motiver.

La structure de la rémunération est constituée, au-delà du salaire de base, d'éléments fixés par la convention collective nationale des sociétés d'assurance : primes d'expérience et de vacances, 13e mois...

D'autres éléments exclusivement « Matmut » s'ajoutent : une valeur « plancher » mensuelle de la prime de vacances, l'attribution d'un 14e mois.

Le Groupe accorde également une rémunération variable collective à travers l'intéressement et la participation selon ses résultats.

En ce qui concerne l'égalité des traitements, des mesures ont été prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes par la signature d'un avenant à l'accord relatif à l'égalité professionnelle le 10 novembre 2016.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En 2017 aucune transaction importante n'a été conclue avec des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle d'Inter Mutuelles Entreprises.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

Le *Groupe* **Matmut** a formalisé dans sa politique de compétence et d'honorabilité la procédure d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, des administrateurs et des responsables de fonction clé.

Elle s'applique à Inter Mutuelles Entreprises.

Le dispositif mis en place est le suivant :

Conformément à la règlementation, les exigences de compétences et d'honorabilité s'appliquent à toutes les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise et celles qui occupent des fonctions clés », ainsi qu'aux membres du conseil d'administration.

Sont visés pour Inter Mutuelles Entreprises :

- les membres du directoire, dirigeants effectifs.
- Les membres du conseil de surveillance.
- les 4 responsables des fonctions clés.

Les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les administrateurs.

L'honorabilité, qui ne peut être qu'individuelle et donc non collective, répond aux mêmes principes pour toutes les personnes concernées.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La politique et les procédures mises en œuvre par le *Groupe* **Matmut** pour s'assurer de la gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité s'appliquent à l'ensemble des entités qui le composent. C'est pourquoi l'ensemble des éléments exposés ci-dessous s'applique stricto sensu à **Inter Mutuelles Entreprises**, filiale du *Groupe* **Matmut.**

PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Missions du système de gestion des risques

Conformément au Pilier 2 de la directive Solvabilité 2 et aux préconisations du COSO, référentiel clé de gestion des risques, **Inter Mutuelles Entreprises**, a mis en place un dispositif de gestion des risques qui vise à assurer la continuité de l'activité, le maintien de la qualité de services aux sociétaires et la protection de ses actifs à un niveau acceptable même en cas de survenance d'évènements majeurs (évènement climatique tel la crue de la Seine et les inondations records de mai-juin 2016; krach financier; changement réglementaire ...).

Le processus permanent et continu de management des risques auquel tous les collaborateurs doivent se conformer, se fixe pour ambition d'être global et en lien avec les orientations stratégiques du *Groupe* **Matmut**, selon une approche ERM (entreprise risk management), pour :

- approcher le risque de manière cohérente dans tout le Groupe,
- apporter une vision « risques » sur l'ensemble des activités réalisées par le Groupe,
- mettre en œuvre des stratégies, des processus et des procédures d'information nécessaires pour détecter, mesurer, contrôler, gérer et suivre en permanence les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels les entités du Groupe sont exposées ou pourraient être exposées, ainsi que les interdépendances entre ces risques;
- mettre en place et mettre à jour le corpus des politiques écrites de risques du Groupe, les processus associés puis veiller à leur mise en application,
- piloter le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité ORSA –
- définir une appétence au risque au regard des objectifs stratégiques du Groupe,
- optimiser les activités de prise de risque et les activités de transfert de risque,
- alerter sur les risques et rendre compte en assurant des reportings sur les risques auprès des instances de gouvernance, du Groupe, du contrôleur,
- accompagner et outiller les directions métiers par domaine : en méthodes de mesure, en métriques, en indicateurs et seuils d'alerte,
- animer la filière risque du Groupe et diffuser la culture du risque dans tout le Groupe.

Gouvernance du système de gestion des risques et Intégration du système de gestion des risques dans les prises de décision

Le système de gestion des risques est formalisé dans la politique générale de gestion des risques qui encadre la politique ORSA et d'autres politiques plus spécifiques par domaine de risques. Cette politique, reflet de la gouvernance des risques, est définie sous la responsabilité de la direction générale, puis soumise annuellement à l'approbation du conseil d'administration de **Matmut** *SAM*, en sa qualité de tête de Groupe et à la validation des conseils de chaque entité du Groupe. Le Conseil

de Surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises, a validé le 19 octobre 2017 la politique de gestion des risques telle qu'elle a été adoptée pour l'ensemble du *Groupe* Matmut.

La gouvernance du système de gestion des risques identifie et répartit clairement les rôles et responsabilités parmi les acteurs pour chacune des instances dirigeantes et des opérationnels :

Les instances dirigeantes

Le directeur général assure le pilotage stratégique et opérationnel du Groupe mais également la bonne application de la politique de gestion des risques.

Outre les instances décrites en B1, quatre comités jouent un rôle prépondérant dans le dispositif de gestion des risques :

- le comité de direction,
- le comité stratégique des risques Groupe en lien avec le GPE (groupe de prospectives économiques),
- le comité technique assurance Groupe,
- le comité financier Groupe.

Des comités opérationnels jouent également un rôle dans le cadre de la gouvernance des risques :

Le comité produit

Ce Comité a pour mission d'examiner les projets de création ou de modification de produit.

Il a pour objet parallèlement de faire le point une fois le lancement du produit effectué sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Le comité lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme

Sa mission principale est de s'assurer de la bonne application des dispositions réglementaires et des publications émises par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ce comité participe également à la mise en place des procédures écrites de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et au déploiement du plan de formation qui l'accompagne. Le comité s'assure de la révision annuelle des Procédures "Métiers".

Le comité lutte contre la fraude

Ses missions sont de renforcer le dispositif de lutte contre la fraude au sein du Groupe, renforcer les échanges entre les entités et directions du Groupe, renforcer le travail en transversalité et s'assurer de la cohérence et du fonctionnement opérationnel du dispositif, mais aussi de répondre aux évolutions du cadre règlementaire et du contexte économique.

Les acteurs opérationnels

Le périmètre des fonctions impliquées dans la gestion des risques est clairement délimité.

Trois niveaux de contrôle coexistent de manière indépendante et sont développé dans la partie B4 : système de contrôle interne

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques garantissant une gestion saine et prudente des activités, se décline au travers :

- de politiques qui décrivent les règles et procédures applicables par catégorie de risques en vue de leur maîtrise,
- de reportings (indicateurs de mesures des risques),
- d'une approche par cycle de gestion des risques,
- d'un processus de déclinaison de l'appétence aux risques.

Les politiques écrites de gestion des risques

Les politiques formalisent l'intégration de la gestion des risques dans les activités quotidiennes métiers. Elles s'appliquent à toutes les entités du *Groupe* **Matmut** et couvrent les risques métiers suivants :

Les risques financiers ou risques de marché

La politique financière recouvre la gestion des investissements et la gestion du risque actif/passif. La stratégie poursuivie s'inscrit dans une logique de rendement recherché par rapport à un risque toléré, dans le respect du « principe de la personne prudente » .

Les risques techniques

Les risques de souscription

La politique de souscription IARD doit permettre à l'entreprise de maîtriser la qualité technique de son portefeuille IARD tout en maintenant des règles d'acceptation et de conservation en portefeuille les plus larges possibles en garantissant la qualité de service.

Les risques de provisionnement

La politique de provisionnement fixe les principes permettant de répondre de manière permanente aux exigences réglementaires et à s'assurer du caractère prudent, fiable et objectif des calculs des provisions techniques à travers la mise en place d'une organisation, de processus et des règles métier de gestion sinistres.

L'évaluation de la meilleure estimation des provisions techniques s'effectue en inventaire permanent dans le contexte d'arrêtés des comptes en normes françaises et arrêtés des comptes en norme Solvabilité 2.

Les risques de réassurance

La politique de réassurance a pour objectif de protéger les fonds propres du Groupe afin de garantir sa solvabilité à long terme.

La stratégie poursuivie doit permettre de limiter la volatilité des résultats techniques moyennant un arbitrage entre la protection apportée et le coût de celle-ci.

Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont traités dans la formule standard selon une approche factorielle (forfaitaire). L'hypothèse générale retenue pour ce calcul est qu'il existe un niveau standardisé de gestion de ces risques.

La gestion des risques opérationnels est menée dans le cadre des dispositifs généraux de gestion des risques explicitée dans les politiques de contrôle interne et gestion du risque opérationnel, de conformité, de sous-traitance présentés supra ainsi que dans la politique de continuité d'activité et autres dispositifs de lutte contre la fraude et le blanchiment du terrorisme.

Les reportings

Ces reportings quantitatifs et qualitatifs ont pour objectif de communiquer aux différents acteurs sur les niveaux de risques identifiés par domaine et les éléments de maîtrise associés. Ils permettent ainsi d'inscrire le dispositif de gestion des risques dans les processus de prise de décision de l'entreprise.

Au-delà des indicateurs de mesure des risques métiers propres à chaque domaine, sont notamment utilisés les reportings suivants :

- reporting ORSA développé ci-après,
- cartographie des risques opérationnels avec la déclinaison de plans d'actions,
- reporting sur les indicateurs clés de risques mesurant les risques majeurs d'exposition.

Le cycle de gestion des risques

Deux approches dans la gestion des risques coexistent :

- une déclinaison de la stratégie en normes métiers avec un suivi de risques métiers et un choix de tolérances autour des indicateurs clés de risques : Univers dit « micro »,
- un suivi agrégé des risques : Univers dit « macro » lié aux objectifs de solvabilité et rentabilité.

Le Groupe de Prospectives économiques (GPE) agrège ces risques, la synthèse faisant l'objet d'un reporting au comité stratégique des risques Groupe.

Déclinaison de l'appétence aux risques

Le cadre d'appétence au risque explicite les préoccupations majeures des instances dirigeantes, en formalisant des seuils d'acceptation par modules de risques, et encadrant la prise de risques. Il se décline autour des dimensions stratégiques que sont la solvabilité, la rentabilité et le développement.

EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ - ORSA -

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est un processus majeur du dispositif de gestion des risques d'Inter Mutuelles Entreprises.

Inter Mutuelles Entreprises développe l'utilisation de l'ORSA, comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article 45 de la directive solvabilité II :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à confirmer la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative.

Les résultats de l'ORSA sont remis à la direction lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

Permanence du processus ORSA

Le processus ORSA est un processus permanent de surveillance des risques qui garantit que les limites de risques et l'appétence au risque du conseil sont définies et respectées. Il est animé par la direction de la Maîtrise des risques avec la participation du groupe de prospectives économiques et le pilotage économique. Il est annuel et se déroule en trois phases :

Phase 1 : Cadrage des évaluations (mai à décembre de l'année N)

Cette phase permet d'intégrer, au fur et à mesure de la réflexion, les hypothèses et orientations stratégiques retenues pour l'année suivante afin d'actualiser les plans d'affaires et paramétrer en cohérence les évaluations et projections.

Phase 2 : Réalisation des évaluations, rédaction et validation du rapport (janvier à avril de l'année N) Lors de cette phase, les évaluations de l'ORSA et les rapports ORSA sont réalisés pour le Groupe et l'ensemble de ses entités à partir des stratégies validées et des arrêtés des comptes au 31/12/n. Durant cette étape, conformément à la politique ORSA, le caractère approprié et adéquat de la formule standard est étudié ainsi que la détermination du besoin global de solvabilité au regard du capital limite et des exigences en matière de couverture SCR et MCR.

Phase 3 : Suivi des indicateurs clés

Ce suivi s'effectue en continu à partir de la mise à jour des indicateurs clés de risques (KRI), de leur cadrage à leur réactualisation annuelle. Ces KRI identifient les risques clés auxquels **Matmut** *SAM* est exposé sur l'horizon du plan stratégique.

Le suivi périodique des indicateurs à destination des instances institutionnelles donne lieu à la publication de reportings réguliers, comprenant le rappel des intervalles de tolérances, les éventuels dépassements, les analyses d'écarts et des propositions de plans de remédiation à envisager.

Selon les évolutions notables de son profil de risque, **Inter Mutuelles Entreprises** peut être amené à réaliser un ORSA ponctuel.

Couverture des besoins de solvabilité compte-tenu du profil de risque et interactions entre le système de gestion des risques et la gestion du capital

Les risques significatifs auxquels **Inter Mutuelles Entreprises** est exposée, compte tenu de son profil de risque, sont appréhendés par la formule standard et pris en compte dans le calcul du besoin global de solvabilité à travers la définition du capital limite.

Le besoin global de solvabilité d'Inter Mutuelles Entreprises peut être défini, comme le capital limite couplé aux moyens nécessaires pour répondre à la stratégie retenue par les instances dirigeantes, y compris dans le cadre d'un environnement économique dégradé matérialisé par des scénarios dits « alternatifs » de l'ORSA.

Le capital limite d'Inter Mutuelles Entreprises est structuré de telle façon qu'il puisse répondre :

- à l'incertitude du modèle d'affaires sur l'horizon du plan stratégique ainsi qu'aux éventuels transferts de fonds propres relatifs aux besoins des autres entités du Groupe (solidarité intra-Groupe Matmut).
- au besoin complémentaire de capital lié aux risques quantifiables présentés dans le profil de risque issu du système de gestion des risques et non pris en compte dans la formule standard.

B.4 Système de contrôle interne

PROCÉDURES CLÉS DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE AU SEIN D'INTER MUTUELLES ENTREPRISES

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein d'Inter Mutuelles Entreprises vise à assurer le bon fonctionnement des services de l'entreprise et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

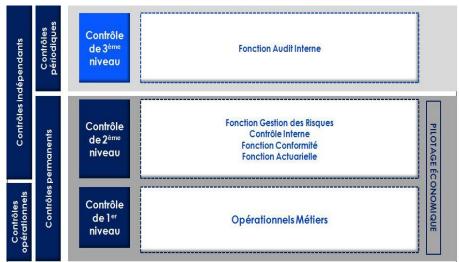
Inter Mutuelles Entreprises n'a pas considéré la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comme une contrainte mais comme une opportunité portée par des dispositions réglementaires permettant de contribuer à l'amélioration des process.

Le dispositif repose sur :

- des méthodologies d'élaboration et révision de cartographies de risques et de mise en œuvre du contrôle permanent,
- un pôle contrôle interne groupe spécialisé et un réseau de correspondants,
- des actions régulières de formation ou de sensibilisation.

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques d'Inter Mutuelles Entreprises. En ce sens il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle c'est-à-dire 3 lignes de maîtrise.

Les 3 niveaux de contrôle décrits ci-dessous mettent en évidence l'articulation des différentes fonctions.



Le périmètre de chacune d'entre elle a été clairement délimité.

Le contrôle de premier niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Des services en charge de la qualité ont été mis en place. Ils ont alors en charge la définition de ces contrôles, le suivi de leur réalisation, la consolidation et le reporting, notamment à destination des entités en charge du contrôle de deuxième niveau.

Le contrôle de deuxième niveau

Outre la fonction gestion des risques, il est assuré par :

La fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La fonction de vérification de la conformité conseille les instances dirigeantes sur le respect des dispositions encadrant l'activité de la société.

Le contrôle interne

Le pôle dédié de la direction de la Maîtrise des Risques, en lien avec les correspondants contrôle interne :

- définit les règles méthodologiques et s'assure de leur appropriation au sein du Groupe,
- assure la sensibilisation et la formation des acteurs au contrôle interne,
- coordonne l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels avec les correspondants contrôle interne (CCI), ainsi que sa mise à jour,
- s'assure de la mise en œuvre du contrôle permanent par les CCI après avoir fixé des orientations quant à la nature, la volumétrie et la priorisation des contrôles,
- réalise certains contrôles, notamment les plus transverses,
- suit la mise en œuvre des plans d'action,
- suit la collecte et l'instruction des incidents,
- établit des reportings commentés en matière de risques et de niveau de maîtrise.

Les travaux sont menés par le réseau d'une vingtaine de correspondants contrôle interne. Le suivi et les résultats font l'objet de points réguliers avec le directeur de l'entité (en moyenne 3 réunions par an).

Enfin, les outils mis à disposition sont :

- la cartographie des risques
- la base incidents.

La fonction actuarielle (voir chapitre B.6 « Fonction actuarielle ») et le pilotage économique (voir chapitre B.1 « Informations générales sur le système de gouvernance ») participent également au contrôle de 2^{ème} niveau.

Le contrôle de troisième niveau

Il est assuré par la fonction d'audit interne.

MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

Au sein du *Groupe* **Matmut** la fonction de vérification de la conformité conseille les instances dirigeantes sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à Solvabilité 2.

Elle évalue l'impact des changements de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise et a en charge l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

Elle élabore enfin un plan de conformité qui présente ses activités et principalement celles générant un risque de non-conformité.

Organisation et gouvernance

La politique de conformité

La politique de conformité s'applique à l'ensemble des entités juridiques du Groupe Matmut.

Elle s'applique également aux délégataires gérant les activités sous-traitées en lien avec le pôle sous-traitance de la direction de la Maîtrise Des Risques.

Elle est soumise au directoire d'Inter Mutuelles Entreprises, puis validée par son conseil de surveillance.

En ce sens le conseil de surveillance approuve les principes généraux de vérification de la conformité et s'assure de leur mise en œuvre pour une maitrise optimale des risques de non-conformité.

La politique de conformité est réexaminée au moins une fois par an.

Le comité d'audit et des risques

Il est régulièrement informé des conditions de mise en œuvre de la politique de conformité au sein d'**Inter Mutuelles Entreprises** et en organise le reporting auprès du conseil d'administration.

Le comité produit

Il valide la conformité des projets en lien avec la fonction de vérification de la conformité.

Sur le plan opérationnel, le pôle conformité

Responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de conformité, il est rattaché depuis le 1er décembre 2016 à la direction Juridique et Conformité, dont le directeur exerce comme précisé supra, la fonction clé de vérification de la conformité.

Le pôle conformité s'appuie sur des relais conformité dans chaque direction et entité du *Groupe* **Matmut**.

Cette filière conformité s'appuie sur le dispositif de contrôle interne pour :

- l'élaboration de la cartographie des risques de non conformité
- la remontée des incidents rattachés à un risque de non-conformité;

- la mise à disposition du réseau des correspondants Contrôle Interne pour la réalisation des tests.
- l'administration fonctionnelle de l'outil de gestion des risques de non conformité

D'autres acteurs participent également au dispositif de conformité, et notamment le service Anti – Fraude / Anti-Blanchiment, la direction de l'Audit Interne, le service Réclamations sociétaires et le pôle sous-traitance de la DMDR.

Un reporting est effectué avec l'ensemble des acteurs intervenant sur la conformité.

Pour la mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité, le *Groupe* **Matmut** a fait le choix de délimiter le périmètre conformité du Groupe à 5 thématiques :

- gouvernance;
- éthique et déontologie ;
- données personnelles ;
- protection de la clientèle ;
- sécurité financière.

En marge du périmètre, compte tenu de l'exposition du Groupe au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit les risques liés aux thématiques suivantes :

- contrat de travail et éléments de rémunération
- discrimination des collaborateurs
- hygiène et sécurité au travail
- achats.

Le soutien juridique et l'expertise « textes » sont assurés par les pôles « droit des affaires » et « documentation » de la direction Juridique et Conformité du Groupe.

Contrôles et suivis

Afin de maîtriser les risques de non-conformité, le pôle conformité met en œuvre un plan de contrôle et de suivi des risques.

Les plans de contrôle sont formalisés dans les plans de travail annuels conformité groupe par le pôle conformité de la direction Juridique et Conformité

La priorisation des axes de travail est définie au regard :

- de l'exposition aux risques de sanction ;
- des dispositifs nouvellement mis en place dans l'entreprise ;
- des évolutions de l'environnement juridique.

Des contrôles de vérification de la conformité sont exercés non seulement par les entités du Groupe mais également par le pôle conformité de la direction Juridique et Conformité.

Des reportings de suivis sont faits en bottom-up jusqu'à la direction générale et au comité d'audit et des risques.

B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction de l'Audit Interne. Elle est l'une des composantes du dispositif global de maîtrise du Groupe (3ème niveau de contrôle). Les missions qu'elle mène et les recommandations qu'elle émet contribuent à l'amélioration de ce dispositif.

La politique d'audit interne mise en œuvre par la direction de l'Audit Interne du *Groupe* **Matmut,** couvre les processus, risques et actions de l'ensemble des entités qui le composent.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cadre d'exercice de la fonction d'audit interne

L'activité de l'audit interne du *Groupe* **Matmut** est présentée dans deux documents, une charte de l'audit interne et une politique d'audit interne révisés chaque année, sous le contrôle du conseil d'administration.

Ces documents précisent notamment :

- les objectifs et principes de fonctionnement de la direction de l'Audit Interne,
- les conditions d'intervention de la direction de l'Audit Interne, de la planification des missions au suivi des recommandations.

Mise en œuvre

Au plan général, la direction de l'Audit Interne s'assure de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques du Groupe.

La direction de l'Audit Interne apprécie également la pertinence des dispositifs de contrôle des 1er et 2ème niveaux, en faisant porter ses investigations sur tout ou partie d'une entité donnée ou, au contraire, en s'intéressant à une thématique transversale impactant, par définition, plusieurs entités du Groupe.

Indépendance et objectivité

L'indépendance de la fonction est notamment établie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'Audit Interne, au directeur général, auquel il rend compte régulièrement,
- l'absence de toutes autres fonctions opérationnelles pour les collaborateurs de la direction.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'Audit Interne la possibilité d'avoir accès à toutes les informations jugées indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le responsable de l'Audit Interne a l'obligation d'informer les dirigeants effectifs du Groupe (président et directeur général) ainsi que le comité d'audit et des risques en cas de remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles de déontologie mentionnées dans la charte et la politique de l'Audit Interne,
- l'affectation des missions à l'initiative du Responsable de l'Audit Interne,
- la supervision de la réalisation et des résultats des missions, par le Responsable de l'Audit Interne.

Reporting et échanges

Le responsable de l'Audit Interne rend compte régulièrement au directeur général de l'état d'avancement des missions, et de la mise en œuvre des recommandations par les entités concernées.

Il informe parallèlement le président et le comité d'audit et des risques.

Les contacts avec la direction de la Maîtrise des Risques et la direction Juridique et Conformité sont réguliers et nombreux.

Des échanges ont également lieu avec les commissaires aux comptes.

Planification des missions d'audit interne

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une approche basée sur les risques et tient compte de diverses sources dont celles liées à la consultation systématique des Responsables de l'ensemble des entités du Groupe, de la Direction de la Maîtrise des Risques, de la direction Juridique et Conformité et des Commissaires aux Comptes.

Il est soumis aux dirigeants effectifs du Groupe avant approbation par le comité d'audit et des risques.

Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces Instances.

Il fait l'objet d'une revue semestrielle qui, le cas échéant, peut conduire à son actualisation.

Process de réalisation d'une mission d'audit : préparation, réalisation, conclusion.

Le rapport définitif d'audit est établi à l'issue de cette dernière étape. Il intègre le « plan d'actions » proposé par l'entité auditée en vue de la mise en œuvre des recommandations acceptées par elle.

Communication du rapport

Le rapport définitif d'audit est adressé aux :

- dirigeants effectifs du Groupe,
- membres du comité d'audit et des risques,
- commissaires aux comptes (selon la nature du sujet traité),
- responsable(s) de(s) l'entité(s) auditée(s), et aux entités non auditées impactées par les recommandations qu'il contient,
- responsables des « fonctions clés ».

mais aussi aux:

- membres du comité de direction,
- directeurs généraux des filiales du Groupe non membres du comité de direction,
- directeurs groupe non membres du comité de direction.

Suivi des recommandations

Le responsable de l'audit interne assume cette mission selon une procédure qui prévoit un échange trimestriel avec chaque responsable d'entité ayant en charge la mise en œuvre de recommandations.

Les recommandations qualifiées « importantes » ou « urgentes », peuvent faire l'objet d'actions spécifiques de suivi.

Les dirigeants effectifs du Groupe et le comité d'audit et des risques sont informés de toute difficulté relative à la mise en œuvre des recommandations considérées comme importantes.

La direction de l'Audit Interne peut également diligenter à son initiative ou dans le cadre du plan d'audit, des missions de suivi.

B.6 Fonction actuarielle

ORGANISATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Présentation de la fonction actuarielle :

La fonction actuarielle du *Groupe* **Matmut** est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage économique (DAGPE).

La mission de la fonction clé actuarielle consiste à donner un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, la politique de souscription et la politique de réassurance.

Les équipes de la DAGPE ont la responsabilité de l'évaluation des provisions techniques des entités non vie du *Groupe* **Matmut**. En particulier, elles réalisent les travaux d'évaluation qui, en norme française, servent de base à la détermination des provisions complémentaires aux provisions estimées par la Gestion et nécessaires à la réalisation de la clôture des comptes (IBNR, Prévisions de recours, Provisions pour frais de gestion sinistres, Provisions mathématiques). En norme Solvabilité II, elles ont la responsabilité de la détermination des évaluations en « Best Estimate » des provisions pour primes et pour sinistres en brut et en net de réassurance ainsi que de l'évaluation des marges de risque.

En matière de réassurance, la DAGPE coordonne des travaux d'échanges des données et de résultats (réunions bimestrielles) avec la direction Réassurance et le courtier de réassurance.

Enfin, il a été établi une forte coopération technique avec les équipes de la direction générale adjointe production (DGAP) chargée d'élaborer la politique de souscription. Cette coopération est concrétisée par la mise en place de structures de données détaillées intégrant les principales évaluations macro-économiques produites par la DAGPE (IBNR, Prévisions de recours, Best Estimate).

PROCEDURE D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT ACTUARIEL

Organisation fonctionnelle

La fonction actuarielle a confié à une actuaire IA certifiée la coordination des travaux du rapport actuariel et de la revue actuarielle réalisée par un cabinet d'actuariat indépendant. Cette collaboratrice est rattachée à la DAGPE mais n'est pas impliquée dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés dans le cadre de la non vie.

Intervention des directions métier et support

Dans le cadre de l'établissement de son rapport, la fonction actuarielle sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires. Cependant, la fonction clé actuarielle reste la seule responsable des recommandations contenues dans ce rapport.

Gestion des conflits d'intérêt

Au regard de la forte implication de la fonction actuarielle, incarnée par le directeur Groupe de la DAGPE, dans la détermination des provisions techniques, une revue actuarielle réalisée par un cabinet d'actuariat indépendant est réalisée chaque année sur les évaluations produites par la DAGPE dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels. Cette revue vise à s'assurer du niveau d'exhaustivité des traitements réalisés par la DAGPE, du caractère pertinent et adapté des méthodologies utilisées et donne lieu à l'émission de recommandations à destination du responsable de la fonction actuarielle et de la direction générale.

Suivi des recommandations

Le suivi des recommandations est réalisé grâce à un outil informatique (progiciel) adapté à ce type de gestion, commun au suivi des recommandations qui peuvent émaner des différentes fonctions clé de l'entreprise.

B.7 Sous-traitance

Les éléments transmis au public pour **Inter Mutuelles Entreprises** au sujet des informations relatives à la sous-traitance, sont similaires à ceux communiqués pour **Matmut** *SAM* prise en sa qualité de tête du *Groupe* **Matmut**.

En conséquence :

POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

Le *Groupe* **Matmut** a recours à la sous-traitance afin de répondre au mieux à la diversification de ses activités et des prestations offertes.

Il se concentre sur son activité principale et fait réaliser, par des intervenants extérieurs, des travaux qualifiés de secondaires ou au contraire des travaux nécessitant une spécialisation ou une adaptation régulière aux changements techniques ou technologiques.

Le cadre général est défini par la politique de sous-traitance du Groupe, élaborée en considérant principalement les éléments suivants :

- la capacité du Groupe, en situation de sous-traitance, à faire face à tout moment à ses engagements vis-à-vis des assurés (continuité d'activité, .protection de la clientèle, qualité du service rendu...)et des exigences réglementaires qui lui incombent (LCB-FT, traitement des réclamations...);
- la capacité du prestataire à faire face à tout moment, à ses engagements vis-à-vis du Groupe (ressources financières, techniques, humaines...).

La politique de sous-traitance du Groupe est soumise au directeur général de **Matmut** *SAM*, prise en sa qualité de tête de Groupe, puis validée par son conseil d'administration. Elle fait l'objet d'une révision annuelle.

La sous-traitance est définie par la réglementation comme le fait de confier la réalisation d'une partie de ses activités ou fonctions d'assurance à une autre entreprise qui effectuera les travaux confiés soit directement, soit en recourant elle-même à la sous-traitance.

Le *Groupe* **Matmut** conserve l'entière responsabilité des risques auxquels il est exposé du fait des accords conclus avec ses sous-traitants, lesquels ne sauraient le dispenser des obligations qui lui incombent tant à l'égard de sa clientèle que de son autorité de contrôle.

Dans le cas d'activités ou de fonctions opérationnelles importantes ou critiques sous-traitées, le *Groupe* **Matmut** s'assure que la sous-traitance n'est pas effectuée d'une manière susceptible d'entraîner l'une des conséquences suivantes :

- compromettre gravement la qualité de sons système de gouvernance ;
- accroître indûment son risque opérationnel;
- compromettre la capacité des autorités de contrôle de vérifier qu'il se conforme bien à ses obligations;
- nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des preneurs.

L'encadrement contractuel avec les sous-traitants du Groupe a été renforcé et des clauses spécifiques aux sous-traitants importants/critiques ont été insérées pour prévoir la continuité d'activité, le contrôle de la prestation réalisée pour le compte du Groupe et l'auditabilité par l'assureur et ses autorités de contrôle.

Pour maîtriser ses risques de sous-traitance, tout au long du processus d'externalisation, le *Groupe*Matmut veille à :

- Réaliser une étude d'opportunité quant au choix ou non de faire appel à la sous-traitance ;
- Choisir les prestataires en fonction de leur capacité à répondre aux obligations qui lui incombe et informer l'ACPR en cas de nouvelle délégation d'activité importante ou critique 6 semaines avant l'accord ou avant toute évolution importante de ce dernier;
- Établir une liste des sous-traitants du Groupe, identifier parmi ces activités déléguées celles qui sont importantes ou critiques de par leur nature d'activité ou de par l'approche risque au regard des critères retenus par le Groupe, et la maintenir à jour;
- Pour ces sous-traitants importants/critiques :
 - Disposer d'une bonne connaissance du dispositif mis en place pour gérer l'activité déléguée dans des conditions optimales;
 - o Identifier et évaluer les risques inhérents à la délégation ;
 - Effectuer des contrôles (interviews et sur pièces) pour évaluer la maîtrise de ces risques;
 - o Documenter ce suivi au travers d'une cartographie et de rapports ;
 - o Prévoir des stratégies de sortie de la relation.
- Intégrer les risques de sous-traitance dans son propre système de gestion des risques.

En outre, les activités et fonctions déléguées intra-groupe font l'objet d'un traitement similaire.

SOUS-TRAITANTS IMPORTANTS / CRITIQUES (GROUPE)

11 sous-traitants ont été identifiés comme importants et critiques au 31 décembre 2017. Tous ont des sièges sociaux domiciliés en France. Parmi eux, 4 ont fait l'objet d'une déclaration préalable à l'ACPR en 2017.

	Activités	Nombre de sous-traitants			
Assurances	Gestion de l'assistance	2			
	Gestion des sinistres Navigation de Plaisance	1			
	Plate-forme de distribution / gestion des contrats	1			
	Liquidation de prestations santé				
	Distribution/Gestion dans le cadre d'une co-assurance	1			
	Gestion d'une garantie : appréciation du risque, gestion des adhésions et des sinistres	1			
Financier	Gestion d'actifs financiers	1			
SI	Échange de données informatisées	1			
	Dématérialisation des flux entrants et système d'archivage électronique	1			
Logistique	Archivage	1			

Les demandes d'externalisation soumises à l'ACPR en 2017 ont toutes été acceptées.

B.8 Adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise

Inter Mutuelles Entreprises est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de l'entreprise par le directoire.

Inter Mutuelles Entreprises utilise les 4 fonctions clés Groupe qui ont toutes un lien direct avec les dirigeants effectifs et accès direct au conseil de surveillance.

Le directoire est responsable de la définition et du déploiement du cadre de gestion des risques au sein d'Inter Mutuelles Entreprises ainsi que de la réalisation de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de celle-ci.

En 2017, le conseil de surveillance a :

- validé les comptes combinés,
- examiné les rapports narratifs du pilier 2 et du pilier 3 de la directive Solvabilité 2,
- validé les mises à jour des politiques Groupe ou déclinées couvrant l'ensemble de ses risques,
- déterminé les grandes orientations de l'activité de la société et géré toute question nécessaire à son bon fonctionnement,
- approuvé le plan stratégique #Ambition Matmut 2018-2020.

Le conseil de surveillance s'est appuyé dans l'exercice de ses missions, sur 4 comités spécialisés que sont le comité d'audit et des risques Groupe, le comité des nominations et rémunérations Groupe, le comité déontologie et pratiques mutualistes et la commission d'action mutualiste.

De ce fait, le système de gouvernance d'Inter Mutuelles Entreprises :

- permet une gestion saine et prudente de son activité,
- est adapté à la complexité, à la taille de l'entreprise et à son objet social,
- fait l'objet d'un réexamen interne régulier notamment au travers de la comitologie définie au chapitre B.1 « Informations générales sur le système de gouvernance » (voir supra).

Aussi, chacun des processus décrits dans la partie B « Système de Gouvernance » permet à **Inter Mutuelles Entreprises** de répondre à ses exigences internes ainsi qu'à ses obligations réglementaires énoncées dans les articles 42 à 49 de la directive Solvabilité 2.

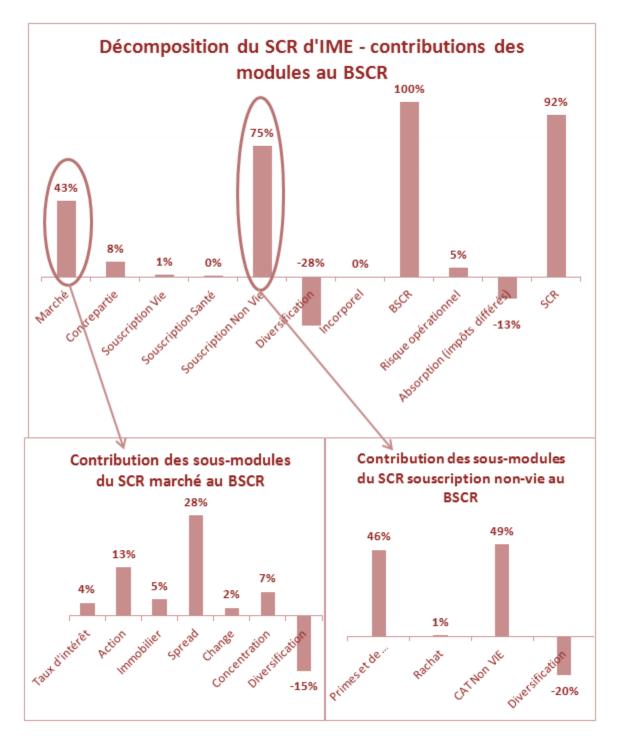
Profil de Risque



La présente section se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leurs sont appliquées.

Le SCR (Solvency Capital Requirement) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par le groupe Matmut. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés en section E.

Au 31 décembre 2017, le profil de risque d'Inter Mutuelles Entreprises, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante.



Le risque de souscription est le plus important (60% du total du SCR avant diversification) et est essentiellement non vie. Il porte sur le risque CAT et le risque de primes et réserves. Dans les

provisions, la part significative est due aux provisions de sinistres dont notamment celles du risque et de dommages aux biens et de RC.

Le risque de marché représente 33% du total du SCR avant effet diversification, et concerne principalement le risque de spread.

Le risque de contrepartie est mineur (7%), et provient des créances sur les réassureurs.

C.1 Risque de souscription

PRÉSENTATION DU RISQUE SOUSCRIPTION

L'activité d'Inter Mutuelles Entreprises est exercée uniquement sur le territoire français (France métropolitaine) et essentiellement concentrée sur la vallée de la Seine (Axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône et près du pourtour méditerranéen.

Le risque de souscription d'Inter Mutuelles Entreprises est essentiellement un risque de souscription « Non Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », du fait de la présence de quelques garanties couvrant les dommages corporels dans les contrats.

Les risques liés à l'activité de souscription d'Inter Mutuelles Entreprises sont donc principalement des risques de réserve et de primes.

Du fait de ses activités, **Inter Mutuelles Entreprises** est soumise aux aléas climatiques (Événements climatiques et catastrophe).

Ces différents risques sont clairement identifiés par la formule standard qui permet de mesurer normativement les risques couverts par **Inter Mutuelles Entreprises**.

Pour se couvrir par rapport aux aléas climatique y compris catastrophe, à la sinistralité incendie grave et à la sinistralité de responsabilité civile corporelle grave, le *Groupe* **Matmut** a souscrit des traités de réassurance ce qui induit, par ailleurs, à l'exposer à un risque de crédit. Ce dernier sera présenté au chapitre C.3 « Risque de Crédit ».

MESURES D'EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Mesures qualitatives et quantitatives à caractère technique

Inter Mutuelles Entreprises suit ses activités et de ce fait, son exposition aux risques, à travers différents indicateurs, suivis de ses résultats techniques et de sa solvabilité. Par ailleurs, différentes procédures sont en place, qui permettent une appréciation des risques en amont de la souscription, un suivi du portefeuille dont l'objectif est de corriger toute déviation des résultats.

Concernant les procédures, notamment, la politique de souscription d'Inter Mutuelles Entreprises s'appuie

- sur des règles d'appréciation du risque propres à chaque activité;
- L'appréciation du risque repose sur une instruction échelonnée du risque tant lors de la délivrance d'un devis que lors de la souscription du contrat. Elle s'appuie sur des visites de risques réalisées par un réseau itinérant salarié et sur un questionnement systématique. Elle prend également en compte des critères objectifs en lien avec l'exposition du risque et les résultats techniques. Des domaines de compétences sont définis sur la base de différents critères (situation du souscripteur et de ses contrats, nature / type de risque et situation, garanties souscrites); sur ces bases, la décision relève de personnes et/ou instances différentes (chargé d'affaires, service souscription, comité d'acceptation des risques).
- sur un suivi permanent du portefeuille sous-tendant les politiques de tarification et de résiliation.

Inter Mutuelles Entreprises établit différents suivis des évolutions de son portefeuille selon des niveaux d'agrégation permettant des mesures soit à un niveau macro (ajustement de l'offre « produit » dans ses différentes composantes : garanties, règles de souscription dont les secteurs d'activité assurables, le type d'entreprise …) soit directement au niveau d'un contrat, à l'initiative de l'assureur, en particulier à travers la politique de résiliation et la révision du tarif, sur la base des résultats techniques de l'entreprise concernée.

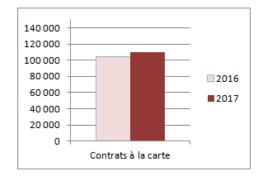
De plus, un suivi du portefeuille mensuel est établi et présenté aux instances du Groupe ; celui-ci comporte différents indicateurs relatifs à l'évolution du portefeuille (en nombre et valeur), à son évolution (production, résiliation) ainsi qu'à la sinistralité.

Les indicateurs suivants, sur le portefeuille et la production nouvelle, permettent de suivre l'évolution et d'alerter sur une dérive du profil de risque de l'entité.

PORTEFEUILLE

En nombre de contrats

En Valeur

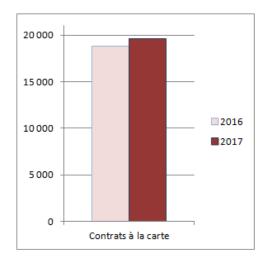


en M€	2017	2016	Evolution
Contrats à la carte	64,4	62,7	3%
TOTAL	64,4	62,7	3%

PRODUCTION

En nombre de contrats

En Valeur



en M€	2017	2016	Evolution
Contrats à la carte	6,8	6,7	1%
TOTAL	6,8	6,7	1%

Le tableau ci-dessous présente 2 composantes majeures que sont le chiffre d'affaires et les provisions techniques (hors marge de risque) au 31 décembre 2017 (les montants sont en millions d'euros) :

Lignes d'affairess (LoB) Y compris acceptations proportionnelles En M€	Chiffre d'affaires (primes acquises brutes)	Poids	Provisions techniques (brutes, hors Marge de Risque)	Poids
1 Frais de soins	0,1	0%	0,0	0%
2 Perte de revenus	0,3	1%	0,2	0%
7 Incendie et autres dommages aux biens	50,6	81%	21,0	46%
8 RC Générale	11,4	18%	14,8	33%
11 Assistance	0,1	0%	-0,1	0%
34 Rentes issues de contrats non vie			9,3	21%
TOTAL - Inter Mutuelles Entreprises	62,5	100%	45,1	100%

Ces différentes données montrent le poids très important des garanties incendie et autres dommages aux biens ainsi que de la responsabilité civile.

Le profil de risque d'Inter Mutuelles Entreprises n'est pas modifié dans le temps, bien que le portefeuille ait progressé par rapport à l'exercice précédent. En effet, les activités ne sont pas modifiées et leur évolution respective n'entraine pas de distorsion dans la répartition du portefeuille entre ses différentes activités.

Mesures quantitatives d'exposition à travers la solvabilité

Inter Mutuelles Entreprises détermine trimestriellement la mesure de sa solvabilité. Pour ce faire, la formule standard de la réglementation Solvabilité 2 est utilisée.

Pour ses activités d'assurance, les modules de risque de souscription auxquels **Inter Mutuelles Entreprises** est exposée sont les suivants :

Le risque de souscription Non Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription, des engagements assurantiels d'Inter Mutuelles Entreprises du fait de l'orientation de son activité principalement sur les LOB Responsabilité Civile et Dommages aux biens.

Il représente la quasi-totalité (98%) du total des 3 sous-modules de risque.

Ce risque de souscription Non Vie comporte à la fois un risque de Primes et de Réserves, un risque de rachat ainsi qu'un risque catastrophe. Le risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de défaut de la mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

Le risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD.

Il représente moins de 0,5% du total des 3 sous-modules de risque.

Le risque de souscription Vie

Ce risque correspond aux rentes issues des contrats Non Vie (Indemnisation des dommages de Responsabilité Civile corporels).

Il représente environ 1,5 % du total des 3 sous-modules de risque.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de ces 3 modules de risque, ainsi que les sous modules :

(en M€)	2017	2016
Risque Non Vie dont :	28,1	27,4
Rachat	0,2	-
Catastrophe	18,4	18,4
Primes et Réserves	17,2	16,2
Diversification	- 7,7	- 7,2
Risque Santé dont :	0,1	0,2
Rachat	-	-
Catastrophe	-	-
Non Similaire à la Vie	0,1	0,2
Diversification	-	-
Risque Vie dont :	0,5	0,5
Longévité	0,3	0,3
Frais	0,0	0,0
Révision	0,3	0,3
Diversification	- 0,1	- 0,1
TOTAL	28,7	28,1

Il existe sur **Inter Mutuelles Entreprises** un important risque de concentration sur quelques risques très spécifiques qui ont été protégés via des couvertures facultatives. La plus importante de ces concentrations s'élève à une accumulation brut de près de 335 millions d'euros et se situe dans un rayon de 200 mètres dans le 14ème arrondissement parisien. Cette concentration concerne principalement l'Institut Mutualiste Montsouris pour lequel une réassurance facultative a été souscrite en complément des programmes de réassurance. En net des programmes, l'exposition est ramenée à 1 million d'euros.

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Afin de protéger son bilan à l'encontre de la survenance de sinistres qui, tant de par leur intensité, que de leur fréquence anormale seraient de nature à mettre en péril la qualité de ses résultats techniques, **Inter Mutuelles Entreprises** a recours à la souscription de divers traités de réassurance destinés à transférer vers des réassureurs, tout ou partie de la charge générée par cette sinistralité atypique.

L'établissement du projet de plan de réassurance de l'exercice consiste, tout d'abord, en l'examen des engagements résultant des divers types de contrats souscrits par chaque société du *Groupe* **Matmut**.

Sont ainsi examinés l'ensemble des garanties offertes ainsi que le montant des couvertures qui s'y rapportent.

Est également réalisée une analyse portant sur :

- les évolutions des portefeuilles constitués,
- la sinistralité constatée tant en termes de fréquence que d'intensité,
- la projection des évolutions probables ou possibles de la sinistralité,
- une analyse des résultats des traités souscrits par le passé.

Une attention toute particulière est portée sur les simulations pouvant être réalisées en ce qui concerne les conséquences des sinistres prenant leur origine dans la survenance d'événements de nature climatique.

Dans la réalisation de cet exercice, il est fait également appel aux conseils d'un courtier en réassurance (AON Benfield) à qui sont également confiées les opérations de placement sur le marché.

En ce qui concerne l'exercice 2017, ont été souscrits des traités protégeant les engagements d'Inter Mutuelles Entreprises pouvant résulter des garanties suivantes :

- Responsabilité civile,
- Incendie et risques annexes et ce, tant en ce qui concerne les risques directs que les responsabilités locatives,
- Attentats et actes de terrorisme,
- Catastrophes naturelles,
- Tempêtes et autres événements climatiques,
- Accidents corporels et décès.

Il est à noter que certains traités sont souscrits soit en commun avec les mutuelles membres de l'ARCAM (responsabilité civile, responsabilité locative), soit en commun avec Macif, BPCE Assurances et Maif (protection des engagements résultant d'évènements climatiques et accidents corporels et ce, en complément des réassurances souscrites en propre par Inter Mutuelles Entreprises).

Inter Mutuelles Entreprises considère que la relation avec ses réassureurs doit s'inscrire dans le long terme. En conséquence, elle souhaite, dans la mesure du possible, que s'établisse une continuité dans le temps de la présence des mêmes réassureurs sur ces différents programmes.

Il est privilégié une relation avec les réassureurs européens continentaux les plus importants tout en veillant, par ailleurs à un juste équilibre dans leurs participations respectives.

Au titre de la sécurité des engagements, ne sont sollicités, sauf exception particulière, à participer aux programmes du *Groupe* **Matmut** que les réassureurs présentant les caractéristiques suivantes :

- Obtention d'une notation égale à minima égale à A- chez au moins une des 3 agences : S&P, AM Best, Fitch
- Présence dans la liste établie par le comité de sécurité d'AON Benfield,
- Expérience et connaissance du marché français de l'assurance.

SENSIBILITÉ AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Inter Mutuelles Entreprises établit chaque année, dans le cadre de l'établissement du rapport ORSA, plusieurs évaluations lui permettant de mesurer la sensibilité de ses résultats et de sa solvabilité à différentes situations.

Dans ce cadre, **Inter Mutuelles Entreprises** établit différents scénarios qui permettent de prendre en compte les aléas qui pèsent sur l'estimation des principaux facteurs de risques souscription (primes et frais, réserves, CAT), placement (marché) et réassurance (contrepartie). Les hypothèses sont établies en tenant compte des évolutions historiques, de la stratégie en termes de souscription et de politique tarifaire ainsi que du contexte économique et juridique envisagé.

Ces scénarios sont les suivants :

- Un scénario dit espéré, fondé sur des hypothèses volontaristes d'activité et de performance sur la souscription (Chiffre d'affaires, S/C, ratio de frais, liquidation des Boni/mali), la réassurance (événements cat) et placements (reprise économique)
- Un scénario alternatif, fondé sur des hypothèses dégradées constituant une vision stressée sur les trois facteurs de risques.

Ces deux premiers scénarios permettent de matérialiser une « aire des possibles » traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique ; ils cristallisent la stratégie de l'entité et permettent de définir les limites de risques sur chacun des facteurs de risque identifiés.

Les deux scénarios intègrent des management actions (révision tarifaire, réalisation de plus-values...) adaptées selon la situation, favorable ou défavorable.

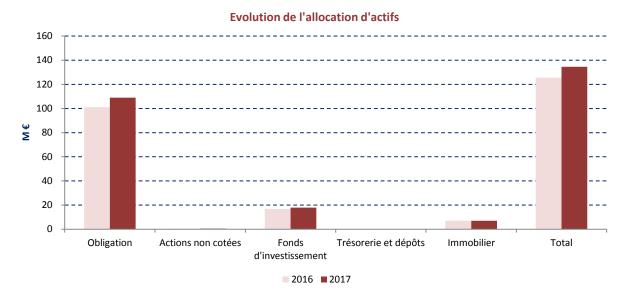
De plus, **Inter Mutuelles Entreprises** également plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurances que sur les actifs. Elle réalise également un test combinant le choc sur les activités d'assurances et sur les actifs.

Concernant les hypothèses de souscription, les chocs portent sur les résiliations, la sinistralité à travers la simulation d'événements climatiques très importants, les impacts de modifications réglementaires ayant un effet sur le niveau des provisions.

Pour l'ensemble de ces scénarios et sur tout l'horizon de projection, le SCR de souscription montre une faible sensibilité (inférieure à 15 % du montant de ce SCR) y/c pour le scénario avec application de différents chocs.					

C.2 Risque de marché

Au 31 décembre 2017, le total des actifs, en valeur de marché, représente 135 millions d'euros contre 125 millions d'euros en 2016. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2017, est représentée ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs d'Inter Mutuelles Entreprises reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en progression par rapport à 2016. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversifications obligataires). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 9 ans.

Les poches d'actions et de fonds d'investissement sont quasiment stables sur la période.

Compte-tenu de l'allocation d'actifs, la déclinaison de la formule standard Solvabilité 2 donne la décomposition ci-dessous du coût en capital au 31 décembre 2017 Elle confirme notamment l'absence de risque de concentration important au sein du portefeuille.

Décomposition du SCR Marché au 31-12-17		
Risque Taux d'intérêt	9%	
Risque Action	31%	
Risque Immobilier	11%	
Risque de Spread	64%	
Risque de Concentration	15%	
Risque de change	5%	
Diversification	-35%	

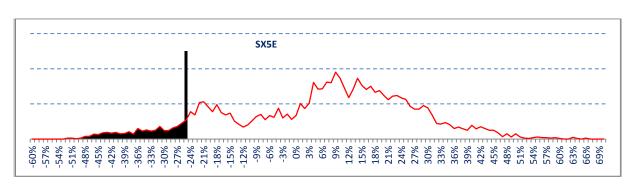
Cette métrique de risque est suivie et calculée mensuellement dans le cadre du pilotage du portefeuille d'actifs. Outre l'impact de l'évolution et des prévisions d'évolutions des marchés financiers, la déclinaison opérationnelle de l'allocation stratégique est également fonction du risque disponible en termes de SCR marché. Cela permet ainsi de construire un portefeuille d'actifs cohérent avec l'appétence au risque défini dans le cadre du process ORSA d'Inter Mutuelles Entreprises. Cet appétit pour le risque est matérialisé par le fait de pouvoir disposer de fonds propres suffisants sur l'horizon de son plan stratégique afin de respecter un seuil de tolérance, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite. Sur cette base, un budget de risque disponible, en termes de SCR marché, en est déduit.

Tests de résistance

Afin d'évaluer la résistance du portefeuille d'actifs à des environnements économiques adverses et à différents chocs de marchés, trois types de stress ainsi que des « reverse » stress tests sont réalisés tels que décrits ci-après :

Unitaires

Ils sont performés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille (actions, immobilier et taux) et permettent de rendre compte de l'impact de la réalisation de chocs instantanés sur le portefeuille. Notamment, ils permettent d'isoler l'impact des facteurs de risque importants sur le portefeuille et cela, indépendamment des autres. Actuellement, trois chocs « forfaitaires » sont appliqués, ainsi qu'un scénario d'agrégation :



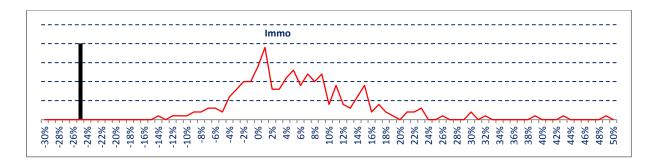
Scénario 1 : Baisse des actions de -25%

En se référant à l'indice Eurostoxx50, ce scénario a une période de retour de 12 ans.

Par ailleurs, le choc est réalisé en ligne à ligne (chaque ligne se voyant affecter une sensibilité action qui peut être nulle si la ligne en question ne présente pas de risque actions) et sur la base de la valeur de marché et tel que décrit ci-dessous :

Choc action : Δ VM _{ligne} = VM _{ligne} x δ _{actions} x - 25%

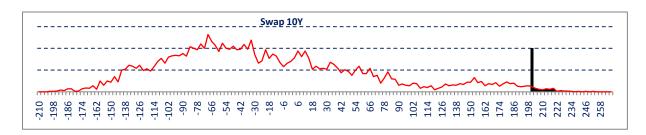
Scénario 2 : Baisse de l'immobilier de -25%



En considérant la formule standard de l'EIOPA, **Inter Mutuelles Entreprises** est sur un choc bicentenaire. Le choc est calculé sur la même base méthodologique que celui sur les actions :

Choc immobilier : Δ VM _{ligne} = VM _{ligne} x δ _{immobilier} x - 25%

Scénario 3: Hausse uniforme de la courbe des taux de 200bp



Sur la base du taux swap 10 ans et sur une profondeur d'historique de 20 ans, **Inter Mutuelles Entreprises** est sur un choc centenaire (sur une année glissante).

Concernant le choc sur les taux, il est calculé différemment suivant que la ligne soit un OPCVM ou un titre obligataire. Ci-dessous la description de sa mise en œuvre :

Choc taux:

Cas d'un titre obligataire

• Étape n° 1

Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe swap à date : VM initial

- Étape n° 2
- « Bump » de la courbe swap à date de +200Bp pour obtenir la courbe swap choquée
- Étape n° 3

Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe choquée : VM choquée

• Étape n° 4

Calcul du choc de taux pour la ligne obligataire : ΔVM ligne = VM choquée - VM initial

Scénario 4 : Sommes des scénarios $1 \le i \le 3$

Ce scénario a pour objectif de rendre compte de l'impact de la simultanéité des évènements précédents. Il n'est pas immédiat d'estimer la période de retour d'un tel événement et l'hypothèse d'une structure de corrélation parfaite est largement discutable.

Ci-dessous les résultats de ce stress test au 31décembre 2016 et au 31décembre 2017 :

Stress Tests*	31-déc-16	31-déc-17
Taux - Spread + 200 Bps	7,3%	6,7%
Actions choc de - 25%	1,9%	1,8%
Immobilier choc de - 25%	1,4%	1,3%
∑ des chocs	10,6%	9,8%

^{*} en % de la valeur marché du portefeuille

Historiques

Proche, dans l'esprit et dans la réalisation des stress test prospectifs spécifiques (cf. ci-dessous), ils complètent la vision du risque d'Inter Mutuelles Entreprises en lui permettant de pouvoir quantifier la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques et cela, tout en considérant la structure de corrélation propre à chaque période. Pour autant, leur interprétation doit être nuancée du fait que l'évaluation de ces chocs s'effectue de façon instantanée alors même qu'historiquement ils se sont déroulés sur une ou plusieurs années. Ainsi la mise en œuvre de « managements actions », non prise en compte ici, atténuerait l'impact de ces chocs.

Une fois réalisés, ils ont vocation à être réactualisés lorsque la déformation du profil de risque du portefeuille le justifie. Les quatre périodes historiques ci-dessous ont été évaluées :

- Krach obligataire de 1994 (de février à fin novembre)
- Bulle internet (de mars 2000 à fin mars 2003)
- Crise du crédit (de juillet 2007 à fin mars 2009)
- Crise des souverains (de mai 2010 à fin novembre 2011)

Afin de calibrer au mieux ces différentes périodes, il est important d'identifier les principaux facteurs de risques du portefeuille d'actifs. Ils l'ont été sur la base d'un compromis entre :

- une granularité assez fine pour retranscrire au mieux les impacts des stress.
- des historiques de données de marchés suffisants.

Au regard de ces deux critères et de son allocation d'actifs, Inter Mutuelles Entreprises a retenu :

Risque actions

L'indice de marché choisi pour le mesurer est l'Eurostoxx50. Ce dernier correspond relativement bien à la structure sous-jacente du risque action dans le portefeuille d'Inter Mutuelles Entreprises. Cet indice est disponible sur un pas quotidien depuis le 31 décembre 1986.

Risque immobilier

Le risque immobilier du portefeuille d'Inter Mutuelles Entreprises est principalement un risque d'immobilier physique (immeubles d'exploitation, résidentiels, bureaux) en France. En considérant la décomposition du portefeuille immobilier vue précédemment, et au regard des indices statistiques disponibles, Inter Mutuelles Entreprises a décidé de retenir le proxy suivant :

■ 75% de l'indice EDHEC IEIF Immobilier d'entreprise France Disponible depuis 1980 en annuel, puis en semestriel depuis 1988 et enfin en mensuel depuis juin 2008. L'indice retenu est l'indice brut, c'est à dire revenus réinvestis.

25% de l'indice INSEE des prix des logements anciens PROVINCE.

Risque taux

Le risque de taux est un des risques prépondérants. Pour l'appréhender au mieux, et compte tenu du fait que le portefeuille soit géographiquement ciblé sur la zone euro, **Inter Mutuelles Entreprises** a choisi les taux swaps euro comme référence de marché : plus spécifiquement, les maturités 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans. Le choix de suivre une « courbe simplifiée » plutôt qu'une maturité particulière se justifie par sa volonté de retranscrire les trois grandes déformations explicatives du risque de taux : Translation, Pentification et Courbure.

L'historique des taux swaps euro est disponible en pas quotidien depuis 1999. Avant cette date **Inter Mutuelles Entreprises** prend en considération les taux allemands (DEM).

Risque crédit

Au regard du portefeuille, **Inter Mutuelles Entreprises** aurait souhaité décomposer le risque de crédit suivant les axes :

Type de risques : Souverains, Corporates ou Financières.

■ Zone géographique : Zone euro

Par ratings : AAA, AA, A, BBB et HY.
 Par maturités : 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans.

Après avoir étudié les indices crédit existants, leurs disponibilités et leurs profondeurs d'historiques, le choix s'est porté sur les indices JPM MAGGIE qui offrent un bon compromis entre un historique conséquent (depuis 1999) et une granularité relativement fine (zone euro, par ratings et par maturités). A noter également que ces indices sont exprimés en swap spread ce qui en facilite d'autant plus l'utilisation.

Finalement, et sur cette base, l'approche méthodologique retenue est la suivante :



Par ailleurs, les mesures d'impact retenues sont les suivantes :

- variation de la valeur de marché du portefeuille.
- variation du stock de PMVL, de PRE, et de PDD.
- déformation du profil de risque.
- impact sur le ratio de couverture Solvabilité II.

Prospectifs spécifiques

L'enjeu est d'éclairer sur l'impact potentiel sur le profil de risques et sur le ratio de couverture des fonds propres, de la réalisation de différents scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel. Ils sont évalués annuellement dans le cadre du processus ORSA.

Deux types de chocs financiers ont été testés en 2017 sur le portefeuille d'actifs : Le premier combine, en milieu de projection, une hausse brutale de la courbe des taux de 400 Bp, provoquant une forte baisse des marchés actions (- 15%) et de l'immobilier (- 8%).

Le second reprend la philosophie du « scénario B » de l'ACPR, en se plaçant dans un contexte de taux durablement bas, et simule un choc boursier sur les marchés actions (-20%) et d'une hausse des spreads en milieu de projection.

Reverse stress tests

Dans ce cadre, **Inter Mutuelles Entreprises** quantifie mensuellement les niveaux de stress à appliquer à certains facteurs de risques et qui consommeraient totalement le stock de plus-value latente sur les périmètres identifiés ci-dessous :

- actions => quantification du choc actions.
- immobilier => quantification du choc immobilier.
- périmètre taux => quantification indépendante des chocs taux et crédit.

C.3 Risque de crédit

PRÉSENTATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Inter Mutuelles Entreprises est soumise au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

Le tableau ci-dessous présente les montants de créances au 31 décembre 2017 par type d'exposition :

Type de créances en M€	2017	
Placements + immobilier d'exploitation	23,0	
Prêts et prêts hypothécaires	1,2	
TOTAL	24,2	

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Le montant du SCR de crédit au 31 décembre 2017 s'établit à 3,2 millions d'euros ; il est en légère hausse par rapport à 2016, en lien avec :

- Des dégradations de notations sur des contreparties de type 1 significatives
- Le retraitement des créances sociétaires sur le type 2 (ajustement méthodologique).

CONCENTRATION DE RISQUE

Au niveau de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs de d'Inter Mutuelles Entreprises (cf. tableau ci-dessus), il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Techniques utilisées actuellement et envisagées sur l'horizon du plan stratégique

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, le *Groupe* **Matmut** s'est doté de règles internes visant à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- le recours à des réassureurs présents dans la liste de sécurité de son courtier de réassurance
- une notation des réassureurs a minima égale à A- chez au moins une des 3 agences : S&P,
 AM Best, Fitch,
- une veille tout au long de l'année sur la solidité financière des réassureurs,
- une clause de résiliation anticipée, incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating du réassureur,

- est également incluse dans les traités, une clause d'appel au comptant qui permet, préalablement à son propre règlement, de demander au réassureur, la fraction du paiement à la charge de ce dernier,
- la garantie par les réassureurs de leurs engagements sous forme de gage espèces ou nantissements de comptes titres.

Justification et effet de ces techniques d'atténuation

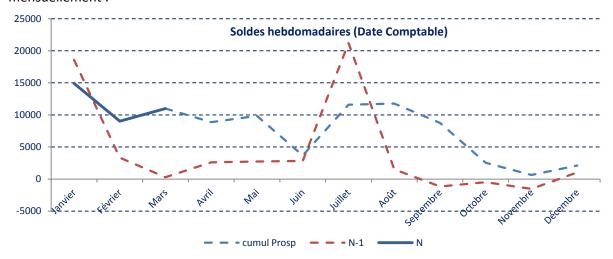
Au-delà des mesures de prévention prises en matière de suivi et de gestion du risque de contrepartie (cf. ci-dessus), les nantissements apportés par les réassureurs permettent, via l'évaluation basée sur la formule standard, de réduire la perte en cas de défaut et in fine d'atténuer le SCR défaut. Le *Groupe* **Matmut** prévoit le maintien systématique de ces nantissements sur l'horizon de projection (La CCR qui bénéficie d'une garantie de l'État n'est pas concernée par cette exigence).

SENSIBILITÉ AU RISQUE DE CONTREPARTIE

Inter Mutuelles Entreprises projette son SCR de crédit dans le cadre des projections présentées au chapitre C.1 « Risque de Souscription », sans tenir compte d'évolutions majeures de son programme de réassurance. Aussi, ce SCR ne fait apparaître de variation significative dans les différents scénarios évalués et sur l'horizon de projection.

C.4 Risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs **d'Inter Mutuelles Entreprises** et est évidemment lié à la duration du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera. Pour ce faire, un tableau prévisionnel des flux de trésorerie de l'année (et comparé au réalisé N-1) est mis à jour mensuellement :



Est également intégré dans la réflexion, la prise en compte d'un niveau minimal de trésorerie calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements de type Lothar & Martin. En prenant en compte un temps de latence lié à la mise en œuvre de la réassurance, le besoin de liquidité pourrait être potentiellement bien supérieur à la priorité des traités de réassurance souscrits par Inter Mutuelles Entreprises.

Ainsi l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel :

	31-déc16	31-mars-17	30-juin-17	30-sept17	31-déc17	YTD
Liquidité < 1 mois	83,7%	85,2%	84,3%	87,1%	86,6%	1 3,5%
Liquidité > 1 an	6,9%	6,6%	6,5%	6,5%	6,5%	- 5,3%

BÉNÉFICES ATTENDUS SUR PRIMES FUTURES

Actuellement, **Inter Mutuelles Entreprises** détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance.

Au 31 décembre 2017, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 0,8 millions d'euros.

C.5 Risque opérationnel

DÉFINITION

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire,
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion... Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires.

EXPOSITION AUX RISQUES

Au 31 décembre 2017, 3 cartographies ont été formalisées pour **Inter Mutuelles Entreprises** suivant la méthodologie Groupe avec un total de 54 risques opérationnels recensés à date.

Ventilation du nombre de recensés dans les cartogr	ſ	Total (en Nbre de				
fonction de leur criticité Brute et de l'efficacité de leur DMR (au 31/12/17)		Faible	Moyenne	Elevée	Trés élevée	risques)
Evaluation du niveau de	Efficace confirmé			1		1
maîtrise du dispositif	Efficace		17	19		36
(DMR)	Modéré		8	8		16
(DIVIK)	Limité		1			1
Total		-	26	28	-	54

Nota:

Les différents thèmes de couleur de l'arlequin permettent de visualiser la répartition en nombre des risques opérationnels du Groupe en fonction des 4 items de l'échelle de criticité nette (cf.ci-contre).



Cette échelle d'évaluation constitue un indicateur de priorisation sur le périmètre des travaux en cours ou restant à conduire par la suite ainsi que sur leur cadencement éventuel.

- Parmi les 54 risques opérationnels identifiés au 31 décembre 2017, 18 concernent les thématiques de conformité suivantes : protection de la clientèle, données personnelles, éthique et déontologie et sécurité financière.
- De part le mode de fonctionnement du Groupe, la totalité des risques opérationnels d'Inter Mutuelles Entreprises concerne son processus « cœur de métier ».
- Aucun risque opérationnel à criticité brute « très élevée » n'a été recensé.

RÉSISTANCE AUX RISQUES

Le traitement et le suivi des risques opérationnels mis en œuvre au sein du *Groupe* **Matmut** reposent sur :

La réalisation de tests par les Correspondants Contrôle Interne (CCI)

Pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques, les CCI réalisent des contrôles (dénommés « tests ») et disposent ainsi d'un ensemble de moyens formalisés permettant d'objectiver et de tracer leurs évaluations (descriptif ciblé et personnalisé des vérifications effectuées, liste des preuves collectées, …).

La détermination des thèmes sur lesquels doivent porter les tests relève d'une part de la direction de la Maîtrise Des Risques (DMDR) elle-même et d'autre part de la direction ou de l'entité.

- En 2017, les DMR de 7 risques opérationnels locaux ont été testés et ont donnés lieu à des plans d'actions.
- Outre les tests spécifiques à **Inter Mutuelles Entreprises**, cette structure a été sollicitée, en 2017, pour contribuer à la réalisation de tests transverses « Groupe » sur les thèmes de :
 - la protection des données personnelles,
 - le traitement des réclamations
 - le plan de continuité d'activité (indisponibilité d'un site).

La collecte et traitement des incidents

Un incident est un événement d'origine interne ou externe qui affecte négativement la réalisation des activités de l'entreprise du fait du dysfonctionnement ou de l'inexistence d'une procédure.

Dans le cadre du dispositif de contrôle interne, le CCI est chargé de recenser les incidents observés dans son entité, d'analyser les dysfonctionnements identifiés et de proposer le cas échéant des mesures correctives à mettre en œuvre concernant le processus associé.

Par contre, la résolution unitaire de ces incidents reste du ressort des acteurs opérationnels.

• En 2017, 3 incidents ont été déclarés dans l'outil de suivi Groupe (EFRONT) et ont donné lieu à des plans d'actions.

Le suivi de la mise en œuvre des plans d'action

• En 2017, des travaux ont été menés sur 16 plans d'actions (dont les 3 liés aux incidents précédemment évoqués) et ont été finalisés dans le cours de l'année pour plus de la moitié d'entre eux (10/16).

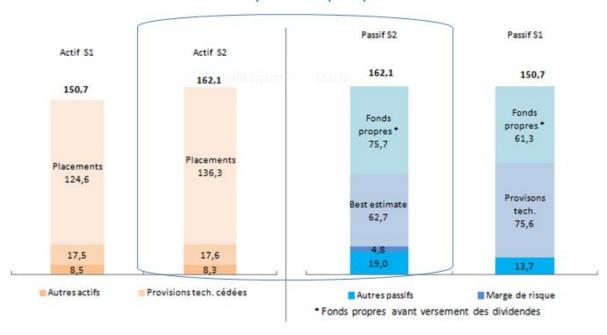
Tous les travaux relatifs au contrôle permanent sont programmés dans un plan de travail annuel mis en place en concertation entre la direction ou l'entité et le pôle contrôle interne de la DMDR.

Ce suivi concourt ainsi à faire évoluer au fil de l'eau les cartographies.

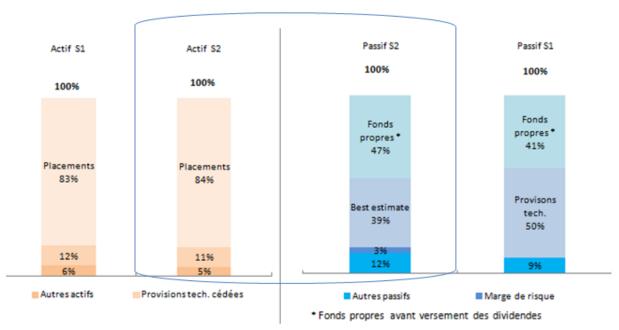
Valorisation à des fins de solvabilité



Bilan prudentiel S2 (en M€)



Bilan prudentiel S2 (en %)



D.1 Actifs

ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du *Groupe* **Matmut**, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers du *Groupe* Matmut, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI AM pour 75% des encours du *Groupe* Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI AM pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI AM lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus augmentent de version en version et sont destinées à terme à être exhaustives mais il est encore nécessaire pour l'instant de les compléter par des données issues de logiciels d'information tel que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Par ailleurs, **Inter Mutuelles Entreprises** utilise également Bloomberg afin de récupérer l'ensemble des données nécessaires à tout besoin d'évaluation par utilisation d'un modèle.

Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été créé sous SAS. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la règlementation Solvabilité 2).

Une valorisation S2 est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité) pour les sociétés d'assurance incluses dans le périmètre Groupe.

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (moyenne des MID de tous les contributeurs ICMA).

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI AM) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 »

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur S2 est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

en M€	Valeur Nette Comptable	Valeur S2	S1 / S2
Investment	124,6	136,3	11,7
Property (Other than for use)	7,2	7,1	-0,1
Participations	0,5	0,6	0,1
Equities	-	-	-
Bonds	100,5	110,8	10,3
Investment funds	16,4	17,8	1,4
Derivatives	-	-	-
Loans & mortgages	-	-	-

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en solvabilité II.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception, le cas échéant, des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 »

ACTIF au 31 déc 2017 (M€)	Solvabilité II	Solvabilité I	S2 - S1	S2 / S1
Autres actifs	8,3	8,5	-0,3	-3%
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,1	-83	-100,0%
Actifs incorporels	0,0	0,1	-110	-100,0%
Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0	0,1	-101	-93,9%
Créances nées d'opérations d'assurance	1,0	1,0		
Créances nées d'opérations de réassurance	5,7	<i>5,7</i>		
Autres créances (hors assurance)	1,2	1,2		
Trésorerie et équivalent trésorerie	0,4	0,4		

D.2 Provisions techniques

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en norme Solvabilité 2, par ligne d'activité 31 décembre 2017 :

	Lignes d'affaires (LoB)	Provisions tec	hniques brutes				Provision
	Y compris acceptations proportionnelles en M€	dont Best Estimate de primes Best Estimate de dont réserves		Marge de risque	Total	Provision cédée	Technique nette de réassurance
1	Frais de soins	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	Perte de revenus	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2
7	Incendie et autres dommages aux biens	-0,4	27,5	3,3	30,4	6,2	24,2
8	RC Générale	-0,1	26,3	1,4	27,7	11,4	16,2
11	Assistance	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,1
34	Rentes issues de contrats non vie		9,3	0,1	9,3		9,3
	TOTAL - Inter Mutuelles Entreprises	-0,5	63,3	4,8	67,5	17,6	49,9

BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle sont :

- le best estimate de primes
- le best estimate de sinistres
- la marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Les créances de réassurances, conformément aux spécifications techniques, tiennent compte d'un ajustement du risque de défaut des contreparties.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en norme française qu'en norme solvabilité 2. Ces groupes homogènes de risque construits sur la base d'une structure Produit / Garantie prennent en compte la duration des provisions et la nature des engagements souscrits.

Cette segmentation est utilisée pour la détermination des Best Estimates de primes et de sinistres.

Best Estimate de primes

La provision pour primes est calculée au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation).

Au titre de ces engagements, **Inter Mutuelles Entreprises** évalue l'ensemble des flux de trésorerie relatifs aux contrats concernés. Une distinction est opérée selon que les engagements sont déjà comptabilisés ou non encore comptabilisés :

 provision pour primes correspondant à des engagements comptabilisés: les flux projetés correspondent aux montants des sinistres futurs dans toutes leurs composantes et selon leurs modalités de règlement (Capital / rente, règlements – provisions – recours) ainsi qu'aux

- frais induits par ces prestations. Ces flux sont évalués en « meilleure estimation » sur la base des données des dernières survenances.
- provision pour primes correspondant à des engagements non comptabilisés: Contrairement au cas précédent, aucun flux n'a encore été constaté dans les comptes de l'entreprise, aussi, l'ensemble des flux est déterminé sur la base de modèles et pris en compte dans le calcul: Cotisations, prestations y compris recours, frais. Les différentes composantes de cette provision sont évaluées en tenant compte des évolutions attendues sur l'environnement économique de souscription.

Best Estimate de sinistres

La provision pour sinistres tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Les flux pris en compte dans ce calcul concernent le montant des indemnités à verser, quelle que soit leur forme de règlement ainsi que les charges et produits afférents à ces indemnités (frais de gestion, recours...).

Pour la part afférente à l'indemnisation des préjudices / dommages, les évaluations tiennent compte des montants des provisions en norme française, notamment pour les dossiers déclarés pour lesquels des évaluations par dossier sont connues. Ces évaluations sont complétées pour tenir compte d'évolutions probables sur les dossiers déclarés et des dossiers non déclarés. Les évaluations sont réalisées selon des méthodologies actuarielles « classiques » pour les Best Estimates (Majoritairement, Chain Ladder), selon la segmentation par groupe homogène de risque mentionnée plus haut (paragraphe « Segmentation »). La part de provisions relative aux frais de gestion sinistres est évaluée par branche puis ventilée par garantie et affectée aux lignes d'activité correspondantes. Enfin, les Best Estimates intègrent les prévisions de recours, qui sont évaluées par groupe homogène de risque selon des méthodologies standards (Chain Ladder sur recours encaissés, taux de recours...).

Actualisation

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres), pour les Best Estimates des provisions pour sinistres, des provisions pour primes, des créances de provisions pour primes et des créances de provisions pour sinistres.

Au 31 décembre 2017, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode utilisée par **Inter Mutuelles Entreprises** consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur l'évolution de certaines hypothèses dont plus particulièrement l'inflation et les taux d'intérêts mais également sur les potentielles évolutions de la réglementation et de la jurisprudence.

Différences d'évaluation entre la norme prudentielle « Solvabilité 2 » et les comptes sociaux (norme française)

	Lignes d'affaires (LoB)	Provisions tec		
Y compris acceptations proportionnelles en M€		Norme Solvabilité 2*	Norme française	Ecart
7	Incendie et autres dommages aux biens	30,4	31,3	-0,8
8	RC Générale	27,7	31,4	-3,8
34	Rentes issues de contrats non vie	9,3	12,0	-2,6
	Autres	0,1	0,1	0,0
	TOTAL - Inter Mutuelles Entreprises	67,5	74,8	-7,3

^{*} Y compris marge de risque

Les principales différences entre les deux évaluations résultent :

- La réglementation Solvabilité 2 est basée sur une règle de « meilleure estimation alors que la réglementation française impose la prise en compte de prudences dans les provisions. De plus, pour les provisions mathématiques des rentes, la réglementation française retient certaines hypothèses de calcul (table de mortalité, taux de revalorisation de la rente, taux d'actualisation fixe sur toute la durée);
- Les provisions Solvabilité 2 tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux qui n'est pas admise dans les provisions en norme française,
- La réglementation solvabilité 2 inclut une marge de risque.

MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE RÉASSURANCE

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul best estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

	Lignes d'affaires (LoB)	Créances de		
Y compris acceptations proportionnelles en M€		Norme ti		Ecart
7 8	Incendie et autres dommages aux biens RC Générale	6,2 12,7	6,2 11,4	0,0 1,3
	Autres	0,0	0,0	0,0
	TOTAL - Inter Mutuelles Entreprises	18,9	17,5	1,3

Inter Mutuelles Entreprises n'a pas recours aux mesures transitoires prévues par la directive Solvabilité 2 (ajustement égalisateur, correction pour volatilité, courbe des taux transitoire, déduction transitoire).

D.3 Autres passifs

MÉTHODOLOGIES ET HYPOTHÈSES DE VALORISATION

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en Solvabilité 2.

Les emprunts bancaires éventuels sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Les impôts différés :

- pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solva 1 est comparée à la valeur Solva 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan.
- la l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan S2.
- le taux d'imposition retenu est de 34,43% (taux de droit commun + contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins values long terme).
- les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont nettés au bilan.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

ANALYSE D'ÉCART ENTRE LES ÉVALUATIONS « FRENCH GAAP » ET « SOLVABILITÉ 2 »

PASSIF au 31 déc 2017 (M€)	Solvabilité II	Solvabilité I	S2 - S1	S2 / S1
Provisions techniques – non-vie	58,2	63,6	-5,5	-9%
Provisions techniques - vie (hors UC ou indéxés)	9,3	12,0	-2,6	-22%
Provisions techniques UC ou indexés	0,0	0,0	0,0	
Autres passifs	19,0	13,7	5,2	38%
Provision pour retraite et autres avantages	1,0	0,5	0,5	99%
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	0,4	0,4	0,0	
Impôts différés passifs	4,7	0,0	4,7	
Dettes nées d'opérations d'assurance	2,0	2,0	0,0	
Dettes nées d'opérations de réassurance	0,7	0,7	0,0	
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	9,8	9,8	0,0	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0,3	0,3	0,0	
TOTAL	86,5	89,3	-2,9	-3%

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

Gestion du capital



E.1 Fonds propres

Inter Mutuelles Entreprises gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) pour couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires ainsi que,
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard.

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau suivant. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

31-déc17						31-déc16				
(M€)	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Capital social	22,8	22,8				22,8	22,8			
Réserve de réconciliation	47,9	47,9				42,3	42,3			
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du SCR	70,7	70,7				65,0	65,0			
disperiistes à la cour entre de celt	7 0,7	70,7				00,0	00,0			
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du MCR	70,7	70,7				65,0	65,0			

Le passage du bilan S1 au bilan S2 s'effectue comme suit :

+0.1 +11,6 0,0 70,7 0,0 61.3 -0.1 -0.1 Evaluation Valorisation Dividendes Revalorisation Revalorisation Autres Impôts Annulation Revalorisation Autres Fonds en valeur de des Créances des PT y revalorisations marché des engagement différés passif distributions Propres S2 Propres \$1 des FAR des incorporels aiustements de réassurance compris MR passif placements s de retraite prévues

Passage des Fonds Propres S1 aux Fonds Propres économiques S2 (en M€)

Les fonds propres S2 (70,7 millions d'euros) s'entendent après versement des dividendes.

Aucun élément de fonds propres de base ne fait l'objet des mesures transitoires prévues à l'article 308 ter, paragraphe 9 et 10, de la directive 2009/138/C, concernant les fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Pour l'évaluation de sa solvabilité, **Inter Mutuelles Entreprises** utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité de l'entreprise sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers).

La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.

Enfin, les travaux de comparaison des calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec les propres paramètres d'Inter Mutuelles Entreprises montrent que celles-ci sont soit conformes soit prudentes au regard de son profil de risque.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (SCR), par module de risque, au 31 décembre 2017 ainsi que le minimum de capital requis (MCR).

Le calcul du SCR est réalisé à partir de la formule standard, selon les paramètres prévus par la réglementation Solvabilité 2. **Inter Mutuelles Entreprises** n'utilise pas de paramètres spécifiques ; les simplifications utilisées sont uniquement effectuées sur la base des recommandations stipulées par la réglementation.

en M€	2017	2016	Ecart	
Risque de Marché	16,3	15,2	1,1	
Risque de contrepartie	3,2	2,1	1,1	
Risque Vie	0,5	0,5	- 0,0	
Risque Santé	0,1	0,2	- 0,1	
Risque Non Vie	28,1	27,4	0,7	
Diversification	- 10,6	- 9,7	- 0,9	
SCR Incorporels	-	-	-	
BSCR	37,7	35,7	2,0	
SCR Opérationnel	1,9	1,8	0,1	
Ajustement Impôts Différés	- 4,7	- 2,6	- 2,1	
SCR	34,8	34,9	- 0,1	
MCR	8,7	8,7	0,0	

Inter Mutuelles Entreprises affiche un SCR de 34,8 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non vie. (voir la partie C « Profil de risque »)

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même Directive.

Le SCR est stable par rapport au 31 décembre 2016 (-0,2%).

Inter Mutuelles Entreprises couvre parfaitement son SCR; son ratio de solvabilité s'établit au 31 décembre 2017 à 203 %.

		lu sous mo			ions » fonde	é sur la durée
Ce naragrar	nha act sans ol	niet nour Inter	Mutuelles En	tranrisas qui n	'utilica nac da r	modèle interne.
ec paragrap	one est sans of	get pour mee r	Widther En	areprises qui i	atilise pas ac i	noucle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé Ce paragraphe est sans objet pour Inter Mutuelles Entreprises qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques d'Inter Mutuelles Entreprises, sur l'horizon du plan stratégique, y compris dans un contexte de chocs, couvrent les exigences réglementaires de capitaux.

Annexes



		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	6 616,48
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	136 279 365,29
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	7 071 123,00
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	585 879,20
Actions	R0100	-
Actions — cotées	R0110	-
Actions — non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	110 776 890,23
Obligations d'État	R0140	6 562 897,99
Obligations d'entreprise	R0150	77 113 430,81
Titres structurés	R0160	27 100 561,43
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	17 843 547,86
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 925,00
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	17 588 118,96
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	17 588 118,96
Non-vie hors santé	R0290	17 588 118,96
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	981 650,67
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 686 196,33
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 174 019,40
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	402 490,95
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	162 118 458,08

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	58 170 649,99
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	57 995 186,79
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	53 279 005,09
Marge de risque	R0550	4 716 181,70
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	175 463,20
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	155 662,91
Marge de risque	R0590	19 800,29
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	9 335 439,04
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	9 335 439,04
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	9 269 984,84
Marge de risque	R0680	65 454,20
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	1 027 471,00
Dépôts des réassureurs	R0770	371 641,37
Passifs d'impôts différés	R0780	4 720 616,14
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 990 176,75
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	747 668,33
Autres dettes (hors assurance)	R0840	9 817 187,31
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	278 772,53
Total du passif	R0900	86 459 622,46

Total

C0200

62 683 010,87

9 865 573,99 52 817 436,88

62 520 265,38

9 865 573,99 52 654 691,39

22 702 067,13

513 591,26 22 188 475,87

296 103,29

296 103,29

24 572 191,19 24 572 191,19

Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée

Accidents

C0140

pécuniaires

C0110

101 471,00

101 471,00

101 683,27 32 396,09

32 396,09

46 381,62

Santé

C0130

Assurance

maritime, aérienne et

transport

C0150

				Ligne d'acti	vité pour: engagemen	nts d'assurance et de i	réassurance non-vie (a	assurance directe et r	éassurance proportion	nnelle acceptée)	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Primes émises											
Brut — Assurance directe Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0110 R0120	77 816,55	311 268,81					50 783 284,51	11 409 170,00		
Brut — Réassurance non proportionnelle											
acceptée	R0130										
Part des réassureurs	R0140	828,22	3 312,98					9 295 694,74	565 738,05		
Net Primes acquises	R0200	76 988,33	307 955,83	L	L			41 487 589,77	10 843 431,95		
Brut — Assurance directe	R0210	78 506,77	314 030,02					50 642 049,49	11 383 995,83		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220										
Brut — Réassurance non proportionnelle	R0230										
acceptée Part des réassureurs	R0240	828,22	3 312,98					9 295 694,74	565 738,05		
Net	R0300	77 678,55	310 717,04					41 346 354,75	10 818 257,78		
Charge des sinistres											
Brut — Assurance directe	R0310		12 735,86					17 349 143,32	5 307 791,86		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320										
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330										
Part des réassureurs	R0340							- 179 864,49	693 455,75		
Net	R0400		12 735,86					17 529 007,81	4 614 336,11		
Variation des autres provisions techniques Brut — Assurance directe	R0410	ı			1	ı	ı	535 502,89	- 239 335,49		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							333 302,69	- 239 333,49		
Brut — Réassurance non proportionnelle	R0430										
acceptée											
Part des réassureurs	R0440 R0500							535 502,89	- 239 335,49		
Net	1	26 624,36	109 359,61	_	_	-	-	20 039 435,41	4 350 390,19	_	-
Dépenses engagées	R0550	20 024,30	107 337,01				_	20 037 433,41	4 330 390,19		-
Autres dépenses	R1200										
Total des dépenses	R1300										
]
			Ligi	ne d'activité pour: eng	gagements d'assuranc	e vie		Engagements de	réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises Brut	R1410	1		I	1	I			I		-
Part des réassureurs	R1410										
Net	R1500										
Primes acquises		1			1	1	ı	Г			
Brut Part des réassureurs	R1510 R1520										
Net	R1600										
Charge des sinistres	•	,			•	,			•		
Brut	R1610										
Part des réassureurs Net	R1620 R1700										
Variation des autres provisions techniques	K1700										
Brut	R1710										1
Part des réassureurs	R1720										
Net Dépenses engagées	R1800 R1900										+
	+			-	-						-
Autres dépenses	R2500										-
Total des dépenses	R2600]

		Assurance awc	Assurance i	ndexée et en un	ités de compte	Auti	res assurances v	ie	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux			
		assurance avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	engagements	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020											
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque												
Meilleure estimation												
Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes	R0030 R0080								9 269 984,84		9 269 984,84	
probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090								9 269 984,84		9 269 984,84	
Marge de risque	R0100								65 454,20	-	65 454,20	
Montant de la déduction transitoire sur les			·									
provisions techniques	R0110											
Meilleure estimation	R0120											
8 1	R0130											
Provisions techniques — Total	R0200								9 335 439,04	-	9 335 439,04	

		Assurance s	anté (assurance	directe)	Rentes découlant des		
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance'des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0030 R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total							
Marge de risque	R0100						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110						
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques — Total	R0200				-		-

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et											
de la marge de risque Meilleure estimation Provisions pour primes											
Brut	R0060	- 1 204,93	- 4 822,08					- 374 722,56	- 86 584,67		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement	R0140							9 135,23			
pour pertes probables pour défaut de la contrepartie								·			
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	- 1 204,93	- 4 822,08					- 383 857,79	- 86 584,67		
Provisions pour sinistres Brut Total des montants recouvrables au titre de	R0160		161 689,92					27 523 886,17	26 293 617,40		
la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240							6 163 012,04	11 415 971,69		
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		161 689,92					21 360 874,13	14 877 645,71		
Total meilleure estimation — brut	R0260	- 1 204,93	156 867,84					27 149 163,61	26 207 032,73		
Total meilleure estimation — net	R0270	- 1 204,93	156 867,84					20 977 016,34	14 791 061,04		
Marge de risque Montant de la déduction transitoire sur	R0280	1 837,00	17 963,29	=	-	=	=	3 268 342,19	1 443 716,36	=	
Provisions techniques Provisions techniques calculées comme	R0290										
un tout Meilleure estimation	R0300 R0310										
Marge de risque Provisions techniques — Total	K0310										
Provisions techniques — Total	R0320	632,07	174 831,13	-	=	-	-	30 417 505,80	27 650 749,09	-	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330							6 172 147,27	11 415 971,69		
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	632,07	174 831,13	-	-	-	-	24 245 358,53	16 234 777,40	-	

		Assurance dir	ecte et réassura acceptée	ance proportionnelle		Réassurance non pro	portionnelle acceptée	,	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation									
Provisions pour primes Brut	R0060		- 79 369,30						- 546 703,54
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								9 135,23
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		- 79 369,30						- 555 838,77
Provisions pour sinistres Brut Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et	R0160		2 178,05						53 981 371,54
de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		4.50.05						17 578 983,73
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		2 178,05						36 402 387,81
Total meilleure estimation — brut	R0260		- 77 191,25						53 434 668,00
Total meilleure estimation — net	R0270		- 77 191,25						35 846 549,04
Marge de risque	R0280	-	4 123,15	-	-	-	-	-	4 735 981,99
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque	R0290 R0300 R0310								
Provisions techniques — Total									
Provisions techniques — Total Montants recouvrables au titre de la réassurance/des vehicules de titrisation et de la réassurance/finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0320 R0330	=	- 73 068,10	-	-	-	-	-	58 170 649,99 17 588 118,96
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	=	- 73 068,10	÷	=	÷	=	=	40 582 531,03

Total activités non-vie

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

			Année de développement												Somme des années
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		cours	(cumulés)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		C0170	C0180
Précédentes	R0100											842 374,97	R0100	842 374,97	842 374,97
2008	R0160	13 347 066,34	9 231 313,36	2 724 909,53	1 407 060,22	1 374 502,27	711 980,03	471 772,04	287 420,07	1 026 743,67	298 077,48		R0160	298 077,48	30 880 845,01
2009	R0170	13 161 957,44	8 732 187,63	1 499 085,16	816 612,49	1 276 202,02	33 150,50	180 828,83	209 652,73	124 214,45			R0170	124 214,45	26 033 891,25
2010	R0180	11 873 874,91	10 716 686,41	2 688 720,61	871 750,53	483 053,79	190 506,10	85 006,05	- 20 864,72				R0180	- 20 864,72	26 888 733,68
2011	R0190	9 581 849,67	9 292 016,24	1 508 115,45	549 203,90	124 568,71	- 424,24	88 539,25					R0190	88 539,25	21 143 868,98
2012	R0200	10 820 848,42	11 391 252,96	2 581 361,67	1 237 637,62	872 940,92	256 034,53						R0200	256 034,53	27 160 076,12
2013	R0210	10 506 454,37	10 050 844,43	2 610 775,02	887 498,40	664 491,92							R0210	664 491,92	24 720 064,14
2014	R0220	13 502 232,16	15 888 138,95	2 140 621,37	1 645 433,11								R0220	1 645 433,11	33 176 425,59
2015	R0230	12 486 093,12	9 823 580,93	1 347 152,02									R0230	1 347 152,02	23 656 826,07
2016	R0240	12 198 800,16	10 612 823,44										R0240	10 612 823,44	22 811 623,60
2017	R0250	8 905 701,55											R0250	8 905 701,55	8 905 701,55
Total R0260									24 763 978,00	246 220 430,96					

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

			Année de développement											Fin d'année (données
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		actualisées)
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		C0360
Précédentes 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017	R0100 R0160 R0170 R0180 R0190 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240 R0250	24 130 966,04 21 197 220,00	7 125 251,06 8 800 544,86	4 365 981,74 3 334 802,46	3 663 098,43 2 549 102,67	1 389 600,77 3 769 322,50	667 153,44 1 311 898,71	265 020,98 244 291,12	1 399 583,41 89 984,32	2 379 260,33 1 176 615,44	1 924 689,16	10 308 883,47	R0100 R0160 R0170 R0180 R0190 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240 R0250	243 824,30 1 282 937,08 3 694 207,79 2 549 638,00 3 334 284,56 8 655 353,55 20 902 862,16

		Total	Niveau 1 —	Niveau 1 —	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	non restreint	restreint C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35		20010	C0020	C0030	C0040	Coust
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	22 763 000,00	22 763 000,00		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence Compte de primes d'émission lié aux actions de	R0090	-		-	-	-
préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation Passifs subordonnés	R0130 R0140	47 887 975,62	47 887 975,62			
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés	R0160				-	
nets	K0100					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas d'are inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas étre inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	70 650 975,62	70 650 975,62	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point	R0350					
3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article	R0360					
96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Autres fonds propres auxiliaires	R0370					
Total fonds propres auxiliaires	R0390 R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	70 650 975,62	70 650 975,62	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	70 650 975,62	70 650 975,62	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	70 650 975,62	70 650 975,62	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le	R0550	70 650 975,62	70 650 975,62	_		
minimum de capital requis Capital de solvabilité requis	R0580	34 832 624,97		_		
Minimum de capital requis	R0600	8 708 156,24				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,03				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	8,11				
Réserve de réconciliation		C0060				
Excédent d'actif sur passif	R0700	75 658 835,62				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	5 007 860,00				
Autres éléments de fonds propres de base Ajustement pour les éléments de fonds propres	R0730	22 763 000,00				
restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés Réserve de réconciliation	R0740 R0760	47 887 975,62				
Bénéfices attendus Bénéfices attendus inclus dans les primes futures						
Benéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie Bénéfices attendus inclus dans les primes futures	R0770	910.01	910 01			
(EPIFP) — activités non-vie	R0780	818 012,90	818 012,90			
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	818 012,90	818 012,90			

Période : 31 décembre 2017

		Capital de		
		solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	16 323 132,78		Aucun
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 179 322,85		
Risque de souscription en vie	R0030	457 399,00	Aucun	Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	133 763,89	Aucun	Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	28 141 309,37	Aucun	Aucun
Diversification	R0060	-10 557 294,73		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	37 677 633,15		
Calcul du capital de solvabilité requis				
Risque opérationnel	R0130	1 875 607,96		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	- 4 720 616,14		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	34 832 624,97		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-		
Capital de solvabilité requis	R0220	34 832 624,97		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-		

Période : 31 décembre 2017

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	1	C0010	1		
		C0010			
RésultatM CRNL	R0010	0.006.247.06			
		8 086 347,06			
				Meilleure estimation et	Primes émises au cours
				PT calculées comme un	des 12 derniers mois,
				tout, nettes (de la	nettes (de la
				réassurance / des	réassurance)
				véhicules de titrisation)	
				C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance	ļ.		R0020	-	76 988,33
proportionnelle y afférente					
Assurance de protection du revenu, y compris			R0030	156 867,84	307 955,83
réassurance proportionnelle y afférente				•	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance			R0040		_
proportionnelle y afférente					
Assurance de responsabilité civile automobile et			R0050	-	-
réassurance proportionnelle y afférente					
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance			R0060		_
proportionnelle y afférente					
Assurance maritime, aérienne et transport et			R0070	=	=
réassurance proportionnelle y afférente					
Assurance incendie et autres dommages aux biens et			R0080	20 977 016,34	41 487 589,77
réassurance proportionnelle y afférente					
Assurance de responsabilité civile générale et			R0090	14 791 061,04	10 843 431,95
réassurance proportionnelle y afférente					
Assurance crédit et cautionnement et réassurance			R0100	=-	-
proportionnelle y afférente					
Assurance de protection juridique et réassurance			R0110	=-	=
proportionnelle y afférente					
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y			R0120	=	101 471,00
afférente					
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance			R0130	=	-
proportionnelle y afférente					
Réassurance santé non proportionnelle			R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle			R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non			R0160	-	-
proportionnelle					
Réassurance dommages non proportionnelle			R0170	=-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040			
RésultatMCRL	R0200				
Resultativi CRE	K0200	_			
				Meilleure estimation et	Montant total du capital
				PT calculées comme un	sous risque net (de la
				tout, nettes (de la	réassurance/ des
				réassurance / des	véhicules de titrisation)
				véhicules de titrisation)	
				C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices —			R0210	-	
Prestations garanties					
Engagements avec participation aux bénéfices —			R0220	-	
Prestations discrétionnaires futures					
Engagements d'assurance avec prestations indexées et			R0230	-	
en unités de compte					
Autres engagements de (ré)assurance vie et de			R0240	-	
(ré)assurance santé					
Montant total du capital sous risque pour tous les			R0250		-
engagements de (ré)assurance vie					

Calcul du MCR global

		C0070
M CR linéaire	R0300	8 086 347,06
Capital de solvabilité requis	R0310	34 832 624,97
Plafond du MCR	R0320	15 674 681,24
Plancher du MCR	R0330	8 708 156,24
MCR combiné	R0340	8 708 156,24
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000,00
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	8 708 156,24



66 RUE DE SOTTEVILLE 76100 ROUEN MATMUT.FR

